

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
NOVEMBRE 2025**

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL : 4ÈME AFFECTATION 2025 ET AVENANT

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS.....	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION.....	5
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION.....	8
Annexe 1 - tableau de deliberation des CAR.....	9
Annexe 2 - echeanciers previsionnels des CAR.....	13
Annexe 3 - fiches projet.....	20
Annexe 4 - fiche EX088064 modifiee.....	114
Annexe 5 - avenant 1 - CAR Buc 78.....	117

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par ce rapport, la commission permanente est invitée à se prononcer sur l'aide régionale « contrat d'aménagement régional » (CAR).

1. Nouveaux contrats d'aménagement régionaux

Il est proposé la conclusion de 28 nouveaux contrats d'aménagement régionaux pour un montant global prévisionnel de dotation régionale s'élevant à **23 431 972,75 €** et l'affectation d'un montant de **18 096 282,07 €** d'autorisations de programme, en faveur d'opérations inscrites dans les contrats d'aménagement régionaux de communes ou groupements de communes situés en :

Seine-et-Marne (77) : communes de Bussy-saint-Georges, Château-Landon, Courtry, Dampmart, Egreville, Fontainebleau, La Rochette, Mormant, Othis, Ozoir-la-Ferrière, Perthes-en-Gâtinais, Roissy-en-Brie, Samois-sur-Seine, Vernou-la-Celle-sur-Seine et communauté de communes Moret Seine et Loing ;

Yvelines (78) : communes de Jouars-Pontchartrain, Les-Clayes-sous-Bois ;

Essonne (91) : communes de Boutigny-sur-Essonne, Etampes, Orsay, Villebon-sur-Yvette ;

Seine-Saint-Denis (93) : communes de Bondy, Drancy, Tremblay-en-France ;

Val-de-Marne (94) : commune du Plessis-Tréville ;

Val-d'Oise (95) : communes de Gonesse, Marly-la-Ville et communauté de communes Carnelle Pays-de-France.

2. Modification de la fiche-projet n° EX088064 « requalification urbaine de la rue Saint-Thibault » à Provins (77)

Par délibération n° CP 2025-126 du 19 juin 2025, l'opération n° EX088064 « requalification urbaine de la rue Saint-Thibault » à Provins a fait l'objet d'un soutien au titre du dispositif « contrat d'aménagement régional » à hauteur de 621 626,50 €.

Par courrier du 05 mars 2025, la commune de Provins a, sollicité une autorisation de démarrage anticipé des travaux à l'été 2025 ; un accord a été donné par courrier en date du 28 mars 2025.

A la suite d'une erreur matérielle, la date de démarrage de l'opération a été indiquée au 01 janvier 2026 dans la fiche-projet annexée à la délibération. Il est donc proposé de modifier cette date dans la fiche-projet et de fixer celle-ci à la date de vote du contrat par la commission permanente, soit le 19 juin 2025. Il est précisé que le montant de la subvention régionale demeure inchangé.

3. Avenant n° 1 au contrat d'aménagement régional de la commune de Buc (78)

Dans l'objectif d'en modifier le contenu, un avenant est présenté concernant le contrat d'aménagement régional de la commune du Buc adopté par délibération n° CP 2024-152 du 30 mai 2024.

La commune souhaite substituer pour un montant équivalent, l'opération n° EX083482 « rénovation énergétique de la maison des jeunes (le SPOT) » par l'opération n° EX098305 « création d'un cheminement piétons le long du collège Martin Luther King », dont la réalisation est prévue en 2025.

Le projet de rénovation énergétique de la maison des jeunes, dite le SPOT, est reporté et ne sera pas mené avant l'expiration de la convention de 3 ans, passée avec la Région dans le cadre du contrat d'aménagement régional. La commune a dans ses priorités l'aménagement de circulations

douces sur la ville, la sécurité des élèves et des piétons aux abords des établissements scolaires, et souhaite dont réorienter la subvention régionale vers la « création d'un cheminement piéton le long du collège Martin Luther King », dont la réalisation est prévue en 2025, avec un achèvement des travaux sur l'exercice 2026.

Le projet étant modifié de manière substantielle, il est proposé un avenant n° 1 au contrat d'aménagement régional, la désaffectation de l'autorisation de programme votée par délibération n° CP 2024-152 du 30 mai 2024 d'un montant de 100 000 € en faveur de l'opération n° EX083482 « rénovation énergétique de la maison des jeunes (le SPOT) » et l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de **100 000 €** en faveur de l'opération n° EX098305 « création d'un cheminement piéton le long du collège Martin Luther King ».

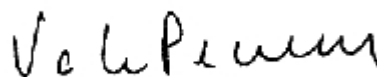
En conclusion, le présent rapport mobilise ainsi un montant total d'affectations de **18 196 282,07 €** disponibles sur le chapitre 905 « aménagement des territoires et habitat », sous-fonction 51 « aménagement et services urbains », code fonctionnel 515 « opérations d'aménagement », programme HP 515-004 (51004) « contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial) », action 15100401 « contrat d'aménagement régional » du budget 2025.

A cet effet, afin d'abonder le chapitre 905 « aménagement des territoires et habitat », sous-fonction 51 « aménagement et services urbains », code fonctionnel 515 « opérations d'aménagement », programme HP 515-004 (51004) « contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial) », action 15100401 « contrat d'aménagement régional » du budget 2025, il convient de procéder à des transferts d'autorisations de programme comme suit :

- de **5 725 000 €** disponibles sur le chapitre 905 « aménagement des territoires et habitat », sous-fonction 51 « aménagement et services urbains », code fonctionnel 515 « opérations d'aménagement », programme HP 515-002 (51002) « territoires stratégiques », action 15100206 « 100 quartiers innovants et écologiques » du budget 2025,
- de **32 935,06 €** disponibles sur le chapitre 905 « aménagement des territoires et habitat », sous-fonction 51 « aménagement et services urbains », code fonctionnel 515 « opérations d'aménagement », programme RE 515-002 (51002) « territoires stratégiques », action 551002063 « cent quartiers innovants et écologiques » du budget 2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSE

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 20 NOVEMBRE 2025

CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL : 4ÈME AFFECTATION 2025 ET AVENANT

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 133 ;

VU le décret n° 2025-517 du 10 juin 2025 portant approbation du schéma directeur de la région Île-de-France ;

VU la délibération n° CR 57-01 du 13 décembre 2001 relative à l'évolution du règlement des contrats régionaux et création des contrats de territoire et fixant les nouveaux plafonds des contrats ruraux ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens modifiée ;

VU la délibération n° CR 181-16 du 17 novembre 2016 modifiée portant création du contrat d'aménagement régional (CAR) ;

VU la délibération n° CP 2017-539 du 22 novembre 2017 relative à l'affectation pour la mise en œuvre de la politique contractuelle en faveur des territoires urbains, contrat d'aménagement régional, contrat régional territorial, quatrième affectation 2017 ;

VU la délibération n° CP 2018-249 du 30 mai 2018 relative au contrat d'aménagement régional (CAR) : conclusion de contrats, attribution de subventions, réaffectations et avenants ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente, modifiée par délibération n° CR 2022-025 du 19 mai 2022 ;

VU la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 portant intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la Région ;

VU la délibération n° CP 2021-367 du 22 septembre 2021 relative au contrat d'aménagement régional (CAR) et contrat régional territorial (CRT) : 4^{ème} affectation pour 2021 et avenant - signalétique régionale ;

VU la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 portant révision du règlement budgétaire et financier et règlement relatif aux méthodes comptables et durée d'amortissement ;

VU la délibération n° CP 2023-155 du 1^{er} juin 2023 relative aux diverses dispositions en matière de

communication institutionnelle : 2^{ème} rapport 2023 adoptant la charte de visibilité ;

VU la délibération n° CP 2024-152 du 30 mai 2024 portant contrat d'aménagement régional : 3^{ème} affectation et avenants ;

VU la délibération n° CP 2025-126 du 19 juin 2025 portant contrat d'aménagement régional : 3^{ème} affectation et avenants ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2025 ;

VU l'avis de la commission du logement et de l'aménagement ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2025-290 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide au titre du dispositif « **contrat d'aménagement régional** »,

d'une part, de conclure avec 28 communes et groupements de communes, pour les opérations citées en annexe 1 et récapitulées dans les échéanciers prévisionnels figurant en annexe 2 à la présente délibération, un contrat d'aménagement régional conforme au contrat type approuvé par la délibération n° CR 181-16 modifiée susvisée.

et d'autre part, de participer au financement des opérations détaillées dans les fiches projets figurant en annexe 3 à la présente délibération, inscrites dans des contrats d'aménagement régionaux définis ci-dessus.

Subordonne l'attribution de chaque subvention à la conclusion, avec chaque commune ou groupement de communes maître d'ouvrage, d'un contrat d'aménagement régional et d'une convention conforme à la convention de réalisation type, approuvée par la délibération n° CR 181-16 du 17 novembre 2016 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant total de **18 096 282,07 €** disponible sur le chapitre 905 « aménagement des territoires et habitat », sous-fonction 51 « aménagement et services urbains », code fonctionnel 515 « opérations d'aménagement », programme HP 515-004 (51004) « contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial) », action 15100401 « contrat d'aménagement régional » du budget 2025.

Article 2 :

Approuve la fiche-projet modifiée n° EX088064 « requalification urbaine de la rue Saint-Thibault » à Provins (77), telle qu'elle figure en annexe 4 à la délibération. Cette fiche-projet se substitue à celle adoptée par délibération n° CP 2025-126 du 19 juin 2025.

Article 3 :

Décide, à la demande du bénéficiaire, de retirer la subvention relative à l'opération n° EX083482 attribuée à la commune de Buc (78) par délibération n° CP 2024-152 du 30 mai 2024 et affectée par cette même délibération.

Désaffecte en conséquence l'autorisation de programme correspondante d'un montant de 100 000 € sur le chapitre 905 « aménagement des territoires et habitat », sous-fonction 51 « aménagement et services urbains », code fonctionnel 515 « opérations d'aménagement », programme HP 515-004 (51004) « contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial) », action 15100401 « contrat d'aménagement régional » du budget 2025.

Article 4 :

Approuve l'avenant n° 1 au contrat d'aménagement régional (CAR) de la commune de Buc (78) figurant en annexe 5 à la présente délibération et autorise la présidente du conseil régional à le signer.

Décide de participer au financement de l'opération détaillée dans la fiche-projet n° EX098305 figurant en annexe 5, inscrite dans l'avenant n° 1 au contrat d'aménagement régional définit ci-dessus.

Subordonne le versement de la subvention liée, à la signature d'une convention conforme à la convention de réalisation type, approuvée par la délibération n° CR 181-16 du 17 novembre 2016 modifiée et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme, d'un montant total de **100 000 €**, disponible sur le chapitre 905 « aménagement des territoires et habitat », sous-fonction 51 « aménagement et services urbains », code fonctionnel 515 « opérations d'aménagement », programme HP 515-004 (51004) « contrat d'aménagement régional (contrat régional territorial) », action 15100401 « contrat d'aménagement régional » du budget 2025.

Article 5 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches-projets en annexes à la délibération, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

Annexe 1 - tableau de deliberation des CAR

77 SEINE-ET-MARNE			
BUSSY-SAINT-GEORGES	EX095843	Création d'une voie nouvelle "secteur village"	140 000,00 €
	EX095842	Aménagement de la Grande Place et de l'avenue du Général de Gaulle "secteur hypercentre"	860 000,00 €
		Total subvention	1 000 000,00 €
CHÂTEAU-LANDON	EX097948	Programme d'aménagement de rues du centre ancien - phase 1	600 000,00 €
	EX097937	Programme d'aménagement de rues du centre ancien - phase 2	200 000,00 €
		Total subvention	800 000,00 €
COURTRY	EX095647	Création d'un nouveau poste de police municipale	500 000,00 €
	EX095648	Création d'un complexe multisports	350 000,00 €
		Total subvention	850 000,00 €
DAMP MART	EX096124	Extension de l'école maternelle Blanchet, création d'un espace de restauration et d'un espace périscolaire	600 000,00 €
	EX096123	Construction d'une salle communale	150 000,00 €
		Total subvention	750 000,00 €
EGREVILLE	EX098389	Création d'une médiathèque et d'un relais petite enfance (bâtiment D)	500 000,00 €
	EX098391	Création de locaux associatifs (bâtiments A et B)	200 000,00 €
		Total subvention	700 000,00 €
FONTAINEBLEAU	EX095653	Restructuration du groupe scolaire Lagorsse	900 000,00 €
	EX095652	Piétonnisation de la rue de Ferrare	100 000,00 €
		Total subvention	1 000 000,00 €
LA ROCHETTE	EX094305	Construction d'un service jeunesse	400 000,00 €
	EX094435	Construction d'une salle culturelle	350 000,00 €
		Total subvention	750 000,00 €
CC MORET SEINE ET LOING	EX092653	Reconstruction de la halte-garderie la Farandole et création d'un multi-accueil à Moret Loing et Orvanne	200 000,00 €
	EX092791	Construction d'une micro-crèche à Thomery	100 000,00 €
	EX092643	Création d'une micro-crèche à Nonville	100 000,00 €
	EX092661	Création d'un accueil de loisirs sans hébergement sur la commune de Villemer	330 000,00 €
	EX092759	Création d'une voirie et d'aménagements paysagers sur le pôle économique des Renardières	270 000,00 €
		Total subvention	1 000 000,00 €
MORMANT	EX096852	Réhabilitation de la ferme Bachelier pour la création d'un restaurant, d'un bar culturel et aménagement de la cour intérieure	753 537,50 €
	EX096858	Réfection de voiries communales (rue Marchais Cagnet, rue Sanson, Hameau Rouvray)	205 835,05 €
	EX096859	Rénovation des façades de la mairie (Phase 1)	39 230,00 €
		Total subvention	998 602,55 €

OTHIS	EX095945	Restructuration de la ferme Sainte-Opportune - ALSH (tranche 1)	550 000,00 €
	EX095944	Restructuration des abords de la ferme Sainte-Opportune	300 000,00 €
		Total subvention	850 000,00 €
OZOIR-LA-FERRIERE	EX086893	Construction d'un complexe multi-raquettes et d'une structure artificielle d'escalade	570 000,00 €
	EX086894	Aménagement du parvis de l'hôtel de ville et de ses abords	362 263,69 €
		Total subvention	932 263,69 €
PERTHES-EN-GATINAIS	EX095656	Rénovation de la salle polyvalente Raymonde Fâche	400 000,00 €
	EX095655	Création d'un pôle associatif, culturel et technique	300 000,00 €
		Total subvention	700 000,00 €
ROISSY-EN-BRIE	EX096775	Construction d'une structure information jeunesse (SIJ)	388 490,47 €
	EX096774	Réalisation d'un parking pour la structure information jeunesse (SIJ)	101 325,63 €
		Total subvention	489 816,10 €
SAMOIS-SUR-SEINE	EX095949	Requalification du quai Franklin Roosevelt	304 385,40 €
	EX095948	Aménagement du quai des plâtreries	49 627,45 €
		Total subvention	354 012,85 €
VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE	EX094133	Rénovation globale de l'école maternelle du groupe scolaire Michel Legrand	266 454,64 €
	EX094137	Rénovation de la rue de la Grande Paroisse et de la ruelle de l'Eglise	244 000,00 €
		Total subvention	510 454,64 €
78 YVELINES			
JOUARS-PONTCHARTRAIN	EX096060	Rénovation énergétique et extension du groupe scolaire Jacques Prévert 3	400 000,00 €
	EX096061	Rénovation du gymnase Phélypeaux	400 000,00 €
		Total subvention	800 000,00 €
LES-CLAYES-SOUS-BOIS	EX091937	Aménagement de la place Mandela	300 000,00 €
	EX091936	Réfection de la toiture de l'Hôtel de ville	700 000,00 €
		Total subvention	1 000 000,00 €
91 ESSONNE			
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	EX092819	Réhabilitation et extension du groupe scolaire Les singes verts	500 000,00 €
	EX092820	Réhabilitation et extension du restaurant scolaire et aménagements extérieurs	300 000,00 €
		Total subvention	800 000,00 €
ETAMPES	EX092493	Aménagement de la rue Reverseleux	579 140,00 €
	EX091928	Modernisation de l'éclairage public (phase 2)	382 727,00 €
		Total subvention	961 867,00 €
ORSAY	EX092495	Rénovation du périscolaire Mondétour et de la crèche (bâtiment A)	440 000,00 €
	EX092496	Rénovation de l'école élémentaire de Mondétour (bâtiments B et C)	560 000,00 €
		Total subvention	1 000 000,00 €

VILLEBON-SUR-YVETTE	EX092984	Construction d'un centre technique municipal	750 000,00 €
	EX077140	Travaux de mise en accessibilité des équipements et installations (phase 3)	250 000,00 €
		Total subvention	1 000 000,00 €
93 SEINE-SAINT-DENIS			
BONDY	EX097490	Réaménagement des cours oasis du groupe scolaire Bethinger Salengro	538 177,82 €
	EX097489	Réhabilitation de l'accueil de l'hôtel de ville	243 960,57 €
		Total subvention	782 138,39 €
DRANCY	EX093992	Construction du groupe scolaire du Baillet	800 000,00 €
	EX093994	Aménagement du chemin des barrières	200 000,00 €
		Total subvention	1 000 000,00 €
TREMBLAY-EN-FRANCE	EX093778	Construction d'une école élémentaire au sein du groupe scolaire Honoré de Balzac et reconstruction d'une restauration scolaire	650 000,00 €
	EX089854	Création d'une restauration scolaire (maternelle Buisson) et d'un équipement de quartier (espace Dossisard)	350 000,00 €
		Total subvention	1 000 000,00 €
94 VAL-DE-MARNE			
LE PLESSIS-TREVEISE	EX095850	Extension (classes et réfectoire) et rénovation énergétique de l'école maternelle Charcot	800 000,00 €
	EX095861	Extension et rénovation du réfectoire de l'école Marbeau	200 000,00 €
		Total subvention	1 000 000,00 €
95 VAL-D'OISE			
CC CARNELLE PAYS-DE-FRANCE	EX094004	Création d'un parking favorisant les mobilités durables et complémentaires au tiers-lieu de Villaines-sous-Bois	293 687,79 €
	EX094007	Création d'un centre technique intercommunal à Villiers-le-Sec	96 376,80 €
	EX094006	Aménagement et restauration de l'enceinte historique non protégée du Domaine de la Motte à Luzarches	162 752,94 €
		Total subvention	552 817,53 €
GONESSE	EX096709	Extension de l'école élémentaire Albert Camus	620 700,00 €
	EX096710	Réhabilitation de l'école élémentaire Albert Camus	379 300,00 €
		Total subvention	1 000 000,00 €
MARLY-LA-VILLE	EX093893	Construction d'une école maternelle et d'un ALSH	470 000,00 €
	EX093892	Construction d'une école élémentaire	380 000,00 €
		Total subvention	850 000,00 €
TOTAL GENERAL			23 431 972,75 €

Annexe 2 - echeanciers previsionnels des CAR

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE BUSSY-SAINT-GEORGES (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Création d'une voie nouvelle "secteur Village"	629 419,30	280 000,00		280 000,00		50%	140 000,00
Aménagement de la Grand-Place et de l'avenue du Général de Gaulle "secteur hypercentre"	3 442 692,92	1 720 000,00		1 720 000,00		50%	860 000,00
TOTAL	4 072 112,22	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00		
Dotation prévisionnelle maximum région			0,00	1 000 000,00	0,00		1 000 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE CHÂTEAU-LONDON (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Programme d'aménagement de rues du centre ancien – Phase 1	1 424 086,32	1 200 000,00	316 463,63	836 383,11		50%	600 000,00
Programme d'aménagement de rues du centre ancien – Phase 2	686 315,86	400 000,00		329 093,53	118 059,73	50%	200 000,00
TOTAL	2 110 402,18	1 600 000,00	316 463,63	1 165 476,64	118 059,73		
Dotation prévisionnelle maximum Région			158 231,82	582 738,32	59 029,87		800 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE COUNTRY (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Création d'un nouveau poste de police municipale	1 250 000,00	1 000 000,00	850 000,00	150 000,00		50%	500 000,00
Création d'un complexe multisports	3 152 500,00	2 333 333,33		1 399 999,99	933 333,33	15%	350 000,00
TOTAL	4 402 500,00	3 333 333,33	850 000,00	1 549 999,99	933 333,33		
Dotation prévisionnelle maximum région			425 000,00	285 000,00	140 000,00		850 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE DAMPMART (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Extension de l'école maternelle Blanchet, création d'un espace de restauration et d'un espace périscolaire	3 407 732,50	1 200 000,00	600 000,00	600 000,00		50%	600 000,00
Construction d'une salle communale	2 072 458,00	300 000,00			300 000,00	50%	150 000,00
TOTAL	5 480 190,50	1 500 000,00	600 000,00	600 000,00	300 000,00		
Dotation prévisionnelle maximum région			300 000,00	300 000,00	150 000,00		750 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE D'EGREVILLE (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Création d'une médiathèque et d'un relais petite enfance (bâtiment D)	2 076 298,00	1 000 000,00	100 000,00	800 000,00	100 000,00	50%	500 000,00
Création de locaux associatifs (bâtiments A et B)	1 987 334,00	400 000,00			400 000,00	50%	200 000,00
TOTAL	4 063 632,00	1 400 000,00	100 000,00	800 000,00	500 000,00		
Dotation prévisionnelle maximum région			50 000,00	400 000,00	250 000,00		700 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE FONTAINEBLEAU (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Restructuration du groupe scolaire Lagorsse	5 015 500,00	1 800 000,00		800 000,00	1 000 000,00	50%	900 000,00
Piétonisation de la rue de Ferrare	311 630,00	200 000,00	30 000,00	170 000,00		50%	100 000,00
TOTAL	5 327 130,00	2 000 000,00	30 000,00	970 000,00	1 000 000,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			15 000,00	485 000,00	500 000,00		1 000 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE LA ROCHETTE (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Construction d'un service jeunesse	1 138 511,00	800 000,00	400 000,00	400 000,00		50%	400 000,00
Construction d'une salle culturelle	1 097 480,00	700 000,00		350 000,00	350 000,00	50%	350 000,00
TOTAL	2 235 991,00	1 500 000,00	400 000,00	750 000,00	350 000,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			200 000,00	375 000,00	175 000,00		750 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA CC MORET SEINE ET LOING (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Reconstruction de la halte-garderie la Farandole et création d'un multi accueil à Moret Loing et Orvanne	800 267,00	666 666,67	150 000,00	516 666,67	0,00	30%	200 000,00
Création d'une micro crèche à Thomery	390 044,00	333 333,33	75 000,00	258 333,33	0,00	30%	100 000,00
Création d'une micro crèche à Nonville	350 260,00	333 333,33	75 000,00	258 333,33	0,00	30%	100 000,00
Création d'un accueil de loisirs sans hébergement sur la commune de Villemer	1 100 946,00	1 100 000,00	200 000,00	900 000,00	0,00	30%	330 000,00
Création d'une voirie et d'aménagements paysagers sur le pôle économique des Renardières	1 623 848,05	900 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	30%	270 000,00
TOTAL	4 265 365,05	3 333 333,33	500 000,00	2 383 333,33	450 000,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			150 000,00	715 000,00	135 000,00		1 000 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE MORMANT (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Rénovation de la ferme Bachelier pour la construction d'un restaurant, d'un bar culturel et aménagement de la cour intérieure	1 507 075,00	1 507 075,00	300 000,00	1 207 075,00		50%	753 537,50
Réfection de 3 voiries communales (rue Marchais Cannet, rue Sanson, Hameau Rouvray)	411 670,11	411 670,11		411 670,11		50%	205 835,05
Rénovation des façades de la mairie (Phase 1)	78 460,00	78 460,00		78 460,00		50%	39 230,00
TOTAL	1 997 205,11	1 997 205,11	300 000,00	1 697 205,11	0,00		
Dotation prévisionnelle maximum région			150 000,00	848 602,55	0,00		998 602,55

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE D'OTHIS (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Restructuration de la ferme Sainte Opportune - Tranche 1 - ALSH	4 205 227,54	1 100 000,00	700 000,00	400 000,00		50%	550 000,00
Restructuration des abords la ferme Sainte-Opportune	785 406,80	600 000,00	200 000,00	400 000,00		50%	300 000,00
TOTAL	4 990 634,34	1 700 000,00	900 000,00	800 000,00	0,00		
Dotation prévisionnelle maximum région			450 000,00	400 000,00	0,00		850 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE D'OZOIR-LA-FERRIERE (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Construction d'un complexe multi-raquettes et d'une structure artificielle d'escalade	6 322 517,34	3 800 000,00	589 064,77	2 534 090,07	676 845,16	15%	570 000,00
Aménagement du parvis de l'Hôtel de ville et de ses abords	724 527,37	724 527,37	150 183,36	574 344,01		50%	362 263,69
TOTAL	7 047 044,71	4 524 527,37	739 248,13	3 108 434,08	676 845,16		
Dotation prévisionnelle maximum Région			163 451,40	667 285,52	101 526,77		932 263,69

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE PERTHES-EN-GATINAIS (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Rénovation globale de la salle polyvalente Raymonde Fâche	1 385 379,56	800 000,00	240 000,00	400 000,00	160 000,00	50%	400 000,00
Création d'un pôle associatif, culturel et technique	955 477,83	600 000,00	180 000,00	300 000,00	120 000,00	50%	300 000,00
TOTAL	2 340 857,39	1 400 000,00	420 000,00	700 000,00	280 000,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			210 000,00	350 000,00	140 000,00		700 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE ROISSY-EN-BRIE (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Construction d'une structure information jeunesse (SIJ)	799 216,47	776 980,94	300 000,00	476 980,94		50%	388 490,47
Réalisation d'un parking pour la structure information jeunesse (SIJ)	202 651,25	202 651,25		70 701,55	131 949,70	50%	101 325,63
TOTAL	1 001 867,72	979 632,19	300 000,00	547 682,49	131 949,70		
Dotation prévisionnelle maximum Région			150 000,00	273 841,25	65 974,85		489 816,10

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE SAMOIS-SUR-SEINE (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Requalification du quai Franklin Roosevelt	608 770,80	608 770,80	217 402,35	174 589,80	216 778,65	50%	304 385,40
Aménagement du quai des Plâteries	99 254,90	99 254,90	99 254,90			50%	49 627,45
TOTAL	708 025,70	708 025,70	316 657,25	174 589,80	216 778,65		
Dotation prévisionnelle maximum Région			158 328,63	87 294,90	108 389,33		354 012,85

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Rénovation globale de l'école maternelle du groupe scolaire Michel Legrand	761 298,96	532 909,28	161 398,98	371 510,30		50%	266 454,64
Rénovation de la rue de la Grande Paroisse et de la ruelle de l'Eglise	488 000,00	488 000,00		146 400,00	341 600,00	50%	244 000,00
TOTAL	1 249 298,96	1 020 909,28	161 398,98	517 910,30	341 600,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			80 699,49	258 955,15	170 800,00		510 454,64

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE JOUARS-PONCHARTRAIN (78)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Rénovation énergétique et extension du groupe scolaire Jacques Prévert 3	1 357 944,59	800 000,00	300 000,00	300 000,00	200 000,00	50%	400 000,00
Rénovation du gymnase Phélypeaux	1 965 028,11	800 000,00		400 000,00	400 000,00	50%	400 000,00
TOTAL	3 322 972,70	1 600 000,00	300 000,00	700 000,00	600 000,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			150 000,00	350 000,00	300 000,00		800 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DES-CLAYES-SOUS-BOIS (78)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Aménagement de la place Mandela	982 132,63	600 000,00	450 000,00	150 000,00		50%	300 000,00
Réfection de la toiture de l'Hôtel de ville	2 046 163,20	1 400 000,00	700 000,00	700 000,00		50%	700 000,00
TOTAL	3 028 295,83	2 000 000,00	1 150 000,00	850 000,00	0,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			575 000,00	425 000,00	0,00		1 000 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE (91)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Réhabilitation et extension du groupe scolaire Les Singes Verts	3 000 000,00	1 000 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	50%	500 000,00
Réhabilitation et extension du restaurant scolaire et aménagements extérieurs	1 650 000,00	600 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	50%	300 000,00
TOTAL	4 650 000,00	1 600 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			0,00	400 000,00	400 000,00		800 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE D'ETAMPES (91)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Aménagement de la rue Reverseleux	2 895 700,00	1 158 280,00	579 140,00	579 140,00		50%	579 140,00
Modernisation de l'éclairage public - phase 2	765 454,00	765 454,00	229 636,00	535 818,00		50%	382 727,00
TOTAL	3 661 154,00	1 923 734,00	808 776,00	1 114 958,00	0,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			404 388,00	557 479,00	0,00		961 867,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE D'ORSAY (91)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Rénovation du périscolaire Mondétour et de la crèche (bâtiment A)	1 743 838,00	880 000,00		880 000,00		50%	440 000,00
Rénovation de l'école élémentaire de Mondétour (bâtiments B et C)	2 218 980,00	1 120 000,00	112 000,00	560 000,00	448 000,00	50%	560 000,00
TOTAL	1 743 838,00	880 000,00	112 000,00	1 440 000,00	448 000,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			56 000,00	720 000,00	224 000,00		1 000 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE (91)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Construction d'un centre technique municipal	6 699 988,00	1 500 000,00	250 000,00	750 000,00	500 000,00	50%	750 000,00
Travaux de mise en accessibilité des équipements et installations (phase 3)	793 133,33	500 000,00	50 000,00	350 000,00	100 000,00	50%	250 000,00
TOTAL	7 493 121,33	2 000 000,00	300 000,00	1 100 000,00	600 000,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			150 000,00	550 000,00	300 000,00		1 000 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE BONDY (93)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Réaménagement des cours oasis du groupe scolaire Bethinger Salengro	1 082 655,64	1 076 355,64	484 360,04	484 360,04	107 635,56	50%	538 177,82
Réhabilitation de l'accueil de l'hôtel de ville	597 335,00	487 921,14	200 000,00	200 000,00	87 921,14	50%	243 960,57
TOTAL	1 679 990,64	1 564 276,78	684 360,04	684 360,04	195 556,70		
Dotation prévisionnelle maximum Région			342 180,02	342 180,02	97 778,35		782 138,39

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE DRANCY (93)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Construction du groupe scolaire du Baillet	17 859 903,54	1 600 000,00	200 000,00	700 000,00	700 000,00	50%	800 000,00
Aménagement du chemin des barrières	609 700,81	400 000,00	50 000,00	150 000,00	200 000,00	50%	200 000,00
TOTAL	18 469 604,35	2 000 000,00	250 000,00	850 000,00	900 000,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			125 000,00	425 000,00	450 000,00		1 000 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE (93)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Construction d'une école élémentaire au sein du groupe scolaire Honoré de Balzac et reconstruction d'une restauration scolaire	10 175 274,95	1 300 000,00	500 000,00	500 000,00	300 000,00	50%	650 000,00
Création d'une restauration scolaire (maternelle Buisson) et d'un équipement de quartier (espace Dossisard)	2 272 026,00	700 000,00	200 000,00	300 000,00	200 000,00	50%	350 000,00
TOTAL	12 447 300,95	2 000 000,00	700 000,00	800 000,00	500 000,00		
Dotation prévisionnelle maximum région			350 000,00	400 000,00	250 000,00		1 000 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DU PLESSIS-TREVISE (94)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Extension (classes et réfectoire) et rénovation énergétique de l'école maternelle Charcot	2 603 810,35	1 600 000,00	100 000,00	700 000,00	800 000,00	50%	800 000,00
Extension et rénovation du réfectoire de l'école Marbeau	1 930 526,00	400 000,00	100 000,00	300 000,00		50%	200 000,00
TOTAL	4 534 336,35	2 000 000,00	200 000,00	1 000 000,00	800 000,00		
Dotation prévisionnelle maximum région			100 000,00	500 000,00	400 000,00		1 000 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA CC CARNELLE PAYS-DE-FRANCE (95)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Création d'un parking favorisant les mobilités durables et complémentaires au tiers-lieu de Villaines-sous-Bois	1 031 318,02	978 959,30	101 639,90	877 319,40		30%	293 687,79
Création d'un centre technique intercommunal à Villiers-le-Sec	338 143,00	321 256,00	28 630,00	292 626,00		30%	96 376,80
Aménagement et restauration de l'enceinte historique non protégée du Domaine de la Motte à Luzarches	564 378,60	542 509,80	23 060,00	519 449,80		30%	162 752,94
TOTAL	1 933 839,62	1 842 725,10	153 329,90	1 689 395,20	0,00		
Dotation prévisionnelle maximum région			45 998,97	506 818,56	0,00		552 817,53

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE GONESSE (95)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Extension de l'école élémentaire Albert Camus	3 774 685,00	1 241 400,00	620 700,00	620 700,00		50%	620 700,00
Réhabilitation de l'école élémentaire Albert Camus	2 307 029,00	758 600,00		758 600,00		50%	379 300,00
TOTAL	6 081 714,00	2 000 000,00	620 700,00	1 379 300,00	0,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			310 350,00	689 650,00	0,00		1 000 000,00

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE LA COMMUNE DE MARLY-LA-VILLE (95)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2025	2026	2027	Taux %	Montant en €
Construction d'une école maternelle et d'un ALSH	10 133 653,00	940 000,00	310 000,00	320 000,00	310 000,00	50%	470 000,00
Construction d'une école élémentaire	7 664 682,00	760 000,00	240 000,00	300 000,00	220 000,00	50%	380 000,00
TOTAL	17 798 335,00	1 700 000,00	550 000,00	620 000,00	530 000,00		
Dotation prévisionnelle maximum région			275 000,00	310 000,00	265 000,00		850 000,00

Annexe 3 - fiches projet

**DOSSIER N° EX092643 - CAR - CREATION D'UNE MICRO-CRECHE A NONVILLE - COMMUNAUTE
DE COMMUNES MORET SEINE ET LOING (77)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041512-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	333 333,33 € HT	30,00 %	100 000,00 €
	Montant total de la subvention		100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORET SEINE ET LOING
Adresse administrative : 23 RUE DU PAVE NEUF
77250 MORET LOING ET ORVANNE
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur Patrick SEPTIERS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 19 mars 2025 - 31 mars 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention sur la plateforme régionale.

Description :

La communauté de communes de Moret Seine et Loing (39 135 habitants - INSEE 2021) propose l'opération « Création d'une micro-crèche à Nonville ».

Une étude fait état d'une carence en matière de mode de garde sur le territoire. Le bâtiment se situe à proximité de la salle polyvalente sur la commune de Nonville où tous les équipements sont proches. Le bâtiment sera implanté dans une zone végétalisée pour bénéficier au mieux de l'environnement direct. Cet emplacement est idéal pour l'épanouissement des enfants dans un cadre paisible et campagnard.

L'objectif du projet est d'augmenter la capacité d'accueil du jeune enfant, une offre inexistante à ce jour sur le territoire rural.

Avec l'augmentation de la population et afin d'offrir cette capacité d'accueil de proximité, la communauté

de communes a souhaité y construire une micro-crèche de 12 places, pour répondre à un besoin sur le territoire. Les structures d'accueil pour les enfants de 3 mois à 4 ans sont de réelles attentes pour les habitants, car au sein du secteur rural, les modes collectifs de garde sont inexistantes.

La structure construite de plain-pied pourra bénéficier à la population de Nonville et des communes. Il est prévu un accès direct depuis le parking existant de la salle des fêtes. Une place PMR sera implanté au droit de l'équipement.

Il sera créé un espace accueil de 30.04 m², un espace de 44.67 m² pour le personnel, un espace de vie pour les enfants de 74.41 m²...

Les travaux porteront sur les espaces verts, la VRD, l'électricité, la maçonnerie, la couverture, les menuiseries extérieures, la plomberie, le chauffage...

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 350 260 € HT, plafonné à 333 333,33 € HT. La subvention est calculée au taux de 30%.

Localisation géographique :

- NONVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	301 718,00	86,14%
ETUDES	48 542,00	13,86%
Total	350 260,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	100 000,00	28,55%
CAF (sollicitée)	140 000,00	39,97%
COMMUNAUTE DE COMMUNES	110 260,00	31,48%
Total	350 260,00	100,00%

**DOSSIER N° EX092653 - CAR - RECONSTRUCTION DE LA HALTE-GARDERIE LA FARANDOLE ET
CREATION D'UN MULTI-ACCUEIL A MORET LOING ET ORVANNE - COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MORET SEINE ET LOING (77)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041512-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	666 666,67 € HT	30,00 %	200 000,00 €
Montant total de la subvention			200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
MORET SEINE ET LOING

Adresse administrative : 23 RUE DU PAVE NEUF
77250 MORET LOING ET ORVANNE

Statut Juridique : Communauté de Communes

Représentant : Monsieur Patrick SEPTIERS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 19 mars 2025 - 30 novembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention sur la plateforme régionale.

Description :

La communauté de communes de Moret Seine et Loing (39 135 habitants - INSEE 2021) propose l'opération « Reconstruction de la halte-garderie la Farandole et création d'un multi accueil à Moret Loing et Orvanne ».

Avec l'augmentation de la population, une étude "petite enfance" a mis en évidence la pertinence de déménager l'actuel structure petite enfance située sur la commune historique de Moret-sur-Loing. Le bâtiment actuel ne répond plus aux normes liées aux structures de multi-accueil. La reconstruction est prévue en zone pavillonnaire à Veneux-les-Sablons, à proximité de la gare ferroviaire de Moret/Veneux. L'objectif étant d'augmenter le nombre de places en passant de 20 à 24 enfants.

Le bâtiment actuel sur la commune de Veneux-les-Sablons héberge une association, l'école des parents et enfants, ainsi que des activités liées à la parentalité. Cet emplacement est idéal pour que des enfants

puissent profiter de la nature et du calme. La communauté de communes souhaite y constituer un pôle famille sur un site unique en réhabilitant et en agrandissant la construction existante construite sur un terrain de 1398 m², afin d'y recevoir des activités orientées autour de la parentalité. Les espaces extérieurs seront mutualisés. Des espaces de motricité adaptés aux enfants de moins de trois ans seront créés y compris des espaces de vie pour les bébés (90,68 m²) et moyens (107,01 m²), un espace accueil (42,45 m²), un bureau, des espaces pour le personnel (56,15 m²).

Le projet privilégie un agencement favorisant l'épanouissement des enfants sur un seul niveau, reliant les espaces d'activités aux aires de jeux extérieures. Ainsi, l'ensemble des constructions est implanté à l'arrière du jardin. Les bâtiments projetés adoptent des volumes compacts et épurés, en harmonie avec l'environnement pavillonnaire existant. Le pôle multi-accueil est mis en valeur grâce à des toitures à deux pans, des maçonneries en rez-de-chaussée et des hauteurs maîtrisées.

Les matériaux retenus misent sur la simplicité et l'intégration : murs enduits et toitures en bac acier à joint debout imitation zinc.

Les travaux porteront sur la plomberie, la toiture, les sols, la couverture, les menuiseries extérieures, le chauffage, la serrurerie, la peinture, l'électricité, la VRD, le ravalement, les espaces verts.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 800 267 € HT, plafonné à 666 666,67 € HT. La subvention est calculée au taux de 30%.

Localisation géographique :

- MORET LOING ET ORVANNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	708 794,00	88,57%
ETUDES	91 473,00	11,43%
Total	800 267,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	200 000,00	24,99%
CAF (sollicitée)	235 000,00	29,37%
COMMUNAUTE DE COMMUNES	365 267,00	45,64%
Total	800 267,00	100,00%

DOSSIER N° EX092661 - CAR - CREATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) SUR LA COMMUNE DE VILLEMER - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MORET SEINE ET LOING (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041512-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 100 000,00 € HT	30,00 %	330 000,00 €
Montant total de la subvention			330 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORET SEINE ET LOING
Adresse administrative : 23 RUE DU PAVE NEUF
77250 MORET LOING ET ORVANNE
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur Patrick SEPTIERS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 19 mars 2025 - 31 août 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention sur la plateforme régionale.

Description :

La communauté de communes de Moret Seine et Loing (39 135 habitants - INSEE 2021) propose l'opération « Création d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) sur la commune de Villemer ».

À la suite des études relatives à la petite enfance, la communauté de communes projette la construction à l'arrière d'un bâtiment existant, d'une structure destinée à accueillir l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), situé sur un terrain communautaire à Villemer en pleine campagne. Les deux bâtiments seront reliés par un passage couvert. Ce choix d'implantation permettra aux enfants de profiter pleinement du calme et de la richesse de la nature environnante.

Face à l'augmentation notable de la population, notamment avec l'arrivée de jeunes couples, le projet

répondra au besoin croissant de modes de garde dans le secteur rural, souvent dépourvu de telles infrastructures.

L'ALSH accueillera des enfants âgés de 3 à 11 ans, chaque mercredi ainsi que pendant les vacances scolaires. Sa capacité sera de 50 enfants, allant de la maternelle à l'élémentaire, avec une prise en compte de l'augmentation des effectifs prévue, estimée à au moins 10 enfants supplémentaires. En dehors de ces périodes d'utilisation, l'équipement pourra accueillir les activités du centre social.

A côté de la parcelle, divers équipements sont présents tels que : Un parcours de santé communale, des terrains de tennis, des terrains de pétanques et la salle des fêtes communale. L'intégralité du site bénéficie d'un parking qui sera mutualisé pour l'ensemble des activités. Un dépose-minute verra le jour.

Il est prévu de créer un espace accueil (32 m²), un espace pour le personnel (116 m²), un espace de vie petits/moyens/grands (332 m²), un local technique (7 m²)

La structure sera construite en rez-de-chaussée. Les travaux porteront sur le gros œuvre, l'ossature, les murs et la toiture, les menuiseries, la charpente, l'aménagement intérieur, la plomberie, le chauffage, la serrurerie, l'électricité, la peinture, les espaces verts...

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 1 100 946 € HT, plafonné à 1 100 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 30%.

Localisation géographique :

- VILLEMER

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	977 281,00	88,77%
ETUDES	123 665,00	11,23%
Total	1 100 946,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	330 000,00	29,97%
CAF (sollicitée)	300 000,00	27,25%
DEPARTEMENT 77 (sollicité)	140 000,00	12,72%
COMMUNAUTE DE COMMUNES	330 946,00	30,06%
Total	1 100 946,00	100,00%

DOSSIER N° EX092791 - CAR - CREATION D'UNE MICRO-CRECHE A THOMERY - COMMUNAUTE DE COMMUNES MORET SEINE ET LOING (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041512-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	333 333,33 € HT	30,00 %	100 000,00 €
	Montant total de la subvention		100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORET SEINE ET LOING
Adresse administrative : 23 RUE DU PAVE NEUF
77250 MORET LOING ET ORVANNE
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur Patrick SEPTIERS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 19 mars 2025 - 31 juillet 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention sur la plateforme régionale.

Description :

La communauté de communes de Moret Seine et Loing (39 135 habitants - INSEE 2021) propose l'opération « Création d'une micro-crèche à Thomery ».

Ce projet répond à un besoin identifié de mode de garde dans le nord du territoire communautaire. Cette structure doit bénéficier d'un agrément PMI/CAF permettant d'accueillir 12 enfants de 0 à 3 ans.

Situé dans le centre-ville de Thomery, à l'angle des rues Sadi Carnot et Quatre Septembre, le bâtiment sera construit sur une parcelle cadastrée B n°965. Il disposera d'une surface de plancher d'environ 216 m², comprenant un accueil, des bureaux pour le personnel, des espaces de vie pour les enfants et des locaux techniques. Un espace extérieur de 154 m² sera également aménagé.

L'architecture du projet privilégie une intégration harmonieuse dans l'environnement. Le bâtiment, de plain-pied, présentera une façade principale orientée vers l'église, avec un enduit ocre clair, des menuiseries en bois brun-rouge et des encadrements en brique. Un auvent prolongera la toiture, offrant

une protection aux usagers et un espace dédié aux poussettes.

À l'arrière, de grandes ouvertures favoriseront l'entrée de lumière naturelle. La façade sera habillée d'un bardage bois à clairevoie et un préau en bois et verre sera aménagé à la sortie de la salle de vie, intégrant des protections solaires pour les périodes estivales. Les murs extérieurs allieront chaux hydraulique et briquettes de terre cuite. Les menuiseries seront en aluminium avec double vitrage à haute performance thermique. L'intérieur bénéficiera de faux plafonds acoustiques et d'une isolation renforcée pour garantir le confort des usagers.

Le bâtiment sera équipé d'une pompe à chaleur air/eau et d'une ventilation double flux, permettant de répondre aux exigences sanitaires tout en récupérant la chaleur de l'air extrait. L'éclairage sera assuré par des luminaires LED, et une gestion technique du bâtiment optimisera la consommation énergétique en fonction des besoins réels.

Enfin, les terres végétales issues du terrassement seront réutilisées pour les plantations et l'engazonnement. La gestion des eaux pluviales se fera directement sur la parcelle, sans rejet dans le réseau.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 390 044,00 € HT, plafonné à hauteur de 333 333,33 € HT. La subvention est calculée au taux de 30%.

Localisation géographique :

- THOMERY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ETUDES	43 495,00	11,15%
TRAVAUX	306 549,00	78,59%
ACQUISITION (non retenue)	40 000,00	10,26%
Total	390 044,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	100 000,00	25,64%
CAF (sollicitée)	140 000,00	35,89%
COMMUNAUTE DE COMMUNES	150 044,00	38,47%
Total	390 044,00	100,00%

**DOSSIER N° EX094133 - CAR - RENOVATION GLOBALE DE L'ECOLE MATERNELLE DU GROUPE
SCOLAIRE MICHEL LEGRAND - COMMUNE VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE (77)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	532 909,28 € HT	50,00 %	266 454,64 €
	Montant total de la subvention		266 454,64 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE VERNOU LA CELLE SUR SEINE
Adresse administrative : 41 RUE DE LA MAIRIE
77670 VERNOU LA CELLE SUR SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Alain MOMON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 8 avril 2025 - 30 août 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention sur la plateforme régionale.

Description :

La commune de Vernou-la-Celle-sur-Seine 2 606 habitants - INSEE 2021, propose l'opération « Rénovation globale de l'école maternelle du groupe scolaire Michel Legrand ».

L'école maternelle située dans le groupe scolaire au centre de la commune, accueille 95 élèves environ, allant de la petite à la grande section.

Construite dans les années 1970, puis agrandie quelques années plus tard afin de répondre à l'évolution démographique de la commune, il n'a, depuis cette période, fait l'objet d'aucune transformation majeure. Aujourd'hui, le bâtiment présente plusieurs insuffisances, une opération de réhabilitation complète est envisagée, elle permettra de revoir l'agencement des lieux mais surtout elle vise à moderniser l'établissement, à améliorer ses performances énergétiques, à le mettre en conformité avec les exigences réglementaires actuelles et à offrir un cadre plus adapté et confortable aux enfants.

Le gros œuvre comprend la construction d'un local technique destiné à accueillir la centrale de traitement d'air, la reprise des allèges vitrées et la création de seuils pour l'installation de nouvelles menuiseries, ainsi que la pose de faïence dans les espaces sanitaires. Les menuiseries extérieures seront remplacées par des éléments en aluminium, incluant portes, fenêtres et protections solaires. À l'intérieur, de nouvelles cloisons de séparation et portes seront installées, et les salles de classe seront équipées de mobilier adapté.

L'isolation thermique sera renforcée par le doublage des murs extérieurs. De nouvelles cloisons intégrant un isolant seront mises en place, et des faux plafonds acoustiques et décoratifs seront posés afin d'améliorer le confort sonore et visuel des espaces.

L'ensemble du réseau électrique sera remis à niveau, avec le remplacement des éclairages, des prises et des radiateurs. De nouveaux équipements sanitaires seront mis en place. Une ventilation double flux sera installée afin d'assurer un bon renouvellement de l'air. Les finitions intérieures comprendront la peinture des murs, des plafonds et des portes, ainsi que le remplacement des sols souples et des plinthes en PVC.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 761 298,96 € HT, plafonné à 532 909,28 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	657 421,30	86,36%
ETUDES	103 877,66	13,64%
Total	761 298,96	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	266 454,64	35,00%
ETAT - DSIL (sollicitée)	266 454,64	35,00%
COMMUNE	228 389,68	30,00%
Total	761 298,96	100,00%

DOSSIER N° EX094137 - CAR - RENOVATION DE LA RUE DE LA GRANDE PAROISSE ET DE LA RUELLE DE L'EGLISE - COMMUNE DE VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	488 000,00 € HT	50,00 %	244 000,00 €
	Montant total de la subvention		244 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE VERNOU LA CELLE SUR SEINE
Adresse administrative : 41 RUE DE LA MAIRIE
77670 VERNOU LA CELLE SUR SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Alain MOMON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 7 avril 2025 - 30 novembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention sur la plateforme régionale.

Description :

La commune de Vernou-la-Celle-sur-Seine 2 606 habitants - INSEE 2021, propose l'opération « Rénovation de la rue de la Grande Paroisse et de la ruelle de l'Eglise ».

La rue de la Grande Paroisse est la rue principale du hameau, tandis que la ruelle de l'Eglise, liaison piétonne entre la rue de la Maison Blanche et la rue de la Mairie, dessert les commerces du centre-bourg. Ces deux voies sont en très mauvais état, la ruelle de l'Eglise (78 ml), exclusivement piétonne, présentant un revêtement dégradé dangereux pour les usagers.

La restructuration de la rue de la Grande Paroisse (585 ml) vise à améliorer la sécurité de tous les usagers (piétons, cyclistes, véhicules) dans les deux sens de circulation. Les travaux incluront la dépose des équipements existants (bordures, caniveaux, mobilier urbain), la modification et la création de grilles avaloirs, ainsi que le rabotage et la scarification de la chaussée, la rénovation des trottoirs en enrobé noir

et des accotements. Par ailleurs, des panneaux « zone de rencontre » seront installés et des espaces verts créés, intégrant du terrassement en terre végétale.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 488 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	485 000,00	99,39%
ETUDES	3 000,00	0,61%
Total	488 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	244 000,00	50,00%
DEPARTEMENT 77 (sollicité)	97 600,00	20,00%
COMMUNE	146 400,00	30,00%
Total	488 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX095944 - CAR - RESTRUCTURATION DES ABORDS DE LA FERME SAINTE-OPPORTUNE - COMMUNE D'OTHIS (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	600 000,00 € HT	50,00 %	300 000,00 €
	Montant total de la subvention		300 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D OTHIS

Adresse administrative : 4 RUE GERARD DE NERVAL
77280 OTHIS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame VIVIANE DIDIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 26 septembre 2025 - 30 septembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité exceptionnelle de commencer les travaux avant le passage en commission permanente compte-tenu de l'objet de l'équipement. »

Description :

La commune d'Othis (6 741 habitants - INSEE 2022) propose l'opération "Restructuration des abords de la ferme Sainte-Opportune".

Dans le cadre du projet de création d'équipement scolaire et de petite enfance porté par la ville, la ville va réhabiliter par phases successives une ferme ancienne, la ferme Sainte-Opportune, sise entre les rues Gérard-de-Nerval (RD13) et Léo-Ferré.

Tirant parti de la position centrale de la ferme, les dessertes de l'ensemble permettent de proposer des liaisons douces au sein du centre-ville, que la ville souhaite promouvoir afin de limiter les circulations automobiles du quotidien. La gestion des eaux de pluie courantes est prévue en infiltration à la parcelle.

Le projet pris en charge dans la présente fiche IRIS prévoit :

- la création d'un mail d'accès piéton depuis la rue Gérard-de-Nerval en béton désactivé et bordé d'arbres permettant de protéger le cheminement. Une portion du cheminement est prévue en réemploi des pavés existants actuellement, déposés, nettoyés et reposés ;

- la création d'une cour intérieure, en lien avec le préau, revêtue de béton poreux, ainsi que l'accès technique vers la rue Léo-Ferré, en béton désactivé ;
- la réalisation de noues et bassins d'infiltration ;
- la préparation d'une partie du terrain avant les aménagements prévus à la tranche suivante avec l'enlèvement des terres sulfatées et la plantation de pelouses.

Une attention particulière est portée à la végétalisation du site afin de créer des îlots de fraîcheur pour la période estivale, mais également afin de s'intégrer à l'environnement.

La restructuration de la ferme Sainte-Opportune est quant à elle prise en charge via la fiche IRIS EX095945.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 785 406,80 € HT, plafonné à hauteur de 600 000 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- OTHIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX (base subventionnable)	583 000,00	74,23%
HONORAIRES ET ÉTUDES (base subventionnable)	17 000,00	2,16%
HONORAIRES ET ÉTUDES (base non subventionnable)	185 406,80	23,61%
Total	785 406,80	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	300 000,00	38,20%
CARPF (Communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France - Sollicité	195 000,00	24,83%
COMMUNE	290 406,80	36,98%
Total	785 406,80	100,00%

**DOSSIER N° EX095945 - CAR - RESTRUCTURATION DE LA FERME SAINTE OPPORTUNE -
TRANCHE 1 - ALSH - COMMUNE D'OTHIS (77)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 100 000,00 € HT	50,00 %	550 000,00 €
	Montant total de la subvention		550 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D OTHIS

Adresse administrative : 4 RUE GERARD DE NERVAL
77280 OTHIS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame VIVIANE DIDIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 26 septembre 2025 - 30 septembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité exceptionnelle de commencer les travaux avant le passage en commission permanente compte-tenu de l'objet de l'équipement. »

Description :

La commune d'Othis (6 741 habitants - INSEE 2022) propose l'opération "Restructuration de la ferme Sainte-Opportune - tranche 1".

La ferme, qui est propriété de la ville depuis 2010, est caractéristique des fermes briardes ; ce bâti est dans le périmètre de protection de l'église Notre-Dame (édifice classé).

Le projet proposé par la commune concourt à plusieurs objectifs :

- consolider un cœur de ville avec un équipement public structurant située à quelques dizaines de mètres de la mairie et au droit de la rue principale, la RD13 ;
- conserver les traces du passé rural par la réhabilitation de l'une des fermes du village, la ferme Sainte-Opportune, datant du 19ème siècle dans sa forme actuelle ;
- répondre aux besoins des enfants de 3 à 10 ans, dans un contexte de livraison de nouveaux ensembles immobiliers.

Le projet consiste à réhabiliter, rénover et restructurer une ancienne ferme pour y créer un équipement en plusieurs phases, dont la première concerne la création d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Installé à l'angle Nord-Ouest des ailes de la ferme Sainte-Opportune, l'ALSH permettra d'accueillir 118

enfants minimum sur deux niveaux en périscolaire et extrascolaire. Le RDC sera consacré aux maternelles, et le R+1 aux élémentaires. Un ascenseur est prévu, proche de l'entrée et de l'escalier principal.

Le RDC comprendra un hall d'entrée (depuis le futur mail piétons) avec une loge pour la surveillance des flux, deux salles d'activités accompagnées de coins calmes, deux salles de repos, une tisanderie, un bureau, des sanitaires et une lingerie, ainsi qu'un grand local chaufferie pour une chaudière biomasse et des espaces de circulations.

Des sanitaires accessibles depuis l'extérieur seront accessibles sous le préau. Les cours élémentaire et maternelle seront aménagées au sein du « carré » formé par les ailes du corps de ferme existant. Dans la partie sud de l'aile Ouest, les confortements structurels sont rendus nécessaires en raison de la découverte de désordres au niveau des façades en pierre existantes.

Le projet prévoit la mise en œuvre d'une architecture bioclimatique, avec l'emploi de matériaux biosourcés et de lumière naturelle dans les locaux ; la limitation des consommations liées au chauffage, la conservation d'un niveau de ventilation naturelle au maximum possible et l'objectif de faire respirer le bâti. Il est prévu dans le projet de conserver et de restaurer les murs en pierre existants et de les traiter avec des techniques traditionnelles. Les structures bois existantes seront conservées au maximum (charpentes, planchers) et les nouvelles structures seront en bois revêtues de bardage bois. La toiture du préau créé dans la cour sera végétalisée.

Pour mener à bien cette opération, la maîtrise d'œuvre du projet a été confiée au cabinet d'architecture Olivier NEYRAUD – BN ARCHITECTURES, après appel d'offres.

La cour carrée briarde de cette ancienne ferme sera reconstituée ; l'ensemble des abords de cette ferme est toutefois pris en charge via la fiche IRIS EX095944.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 4 205 227,54 € HT, plafonné à hauteur de 1 100 000,00 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- OTHIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX (base subventionnable)	1 100 000,00	26,16%
TRAVAUX (base non subventionnable)	2 399 466,00	57,06%
ÉTUDES ET HONORAIRES (base non subventionnable)	705 761,54	16,78%
Total	4 205 227,54	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	550 000,00	13,08%
ÉTAT - DSIL 2023 (sollicité)	250 000,00	5,94%
DÉPARTEMENT SEINE ET MARNE 77 - FAC 2024 (acquise)	600 000,00	14,27%
CAF (Caisse d'Allocations Familiales - Sollicité)	366 666,00	8,72%
CARPF (Communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France - sollicité)	605 000,00	14,39%
COMMUNE	1 833 561,54	43,60%
Total	4 205 227,54	100,00%

DOSSIER N° EX095842 - CAR - AMÉNAGEMENT DE LA GRANDE PLACE ET DE L'AVENUE DU GÉNÉRAL DE-GAULLE "SECTEUR HYPERCENTRE"- COMMUNE DE BUSSY SAINT-GEORGES (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 720 000,00 € HT	50,00 %	860 000,00 €
	Montant total de la subvention		860 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BUSSY SAINT GEORGES

Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
77600 BUSSY SAINT GEORGES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Yann DUBOSC, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2025 - 30 août 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité exceptionnelle de commencer les travaux avant le passage en commission permanente afin de profiter de la période estivale, moins fréquentée, pour effectuer les travaux.

Description :

La commune de Bussy-Saint-Georges (26 571 habitants - INSEE 2021) propose l'opération "Aménagement de la Grand-Place et de l'avenue du général de-Gaulle - secteur hypercentre".

La Grand-Place, face à la gare, est enserrée dans un continuum bâti en forme de « U » et couvre un parking souterrain. Elle est caractérisée par d'importants problèmes d'étanchéité et subit la chaleur et le vent. Elle est longée par l'avenue du général de Gaulle, qui est l'axe principal de la commune et fait face au square Viltina, sur lequel a lieu un important marché.

La volonté de la commune consiste à réunir ces deux places et de rendre la primauté au piéton. Le projet de requalification prévoit la réfection de l'étanchéité de la dalle et la végétalisation de la place, par des arbres de haute tige grâce aux sous-sols qui permettront des cuvelages de 3,50 m de profondeur. Le dallage sera remplacé par de la pierre naturelle. Un plateau sera créé sur la voirie longeant la place.

Ces travaux comprennent :

- Le décapage de la Grand-Place et la réfection de son étanchéité
- L'aménagement de la Grand-Place : pose d'un dallage en pierre calcaire sur le pourtour et d'un revêtement en damier gris foncé au centre, création de 2 terrasses sur rue en béton matrice imitation bois
- La réalisation des travaux de voirie de l'avenue du général de-Gaulle, devant la place, avec la création d'un plateau piétonnier de 678 m² en granit sablé et d'un trottoir en béton granit sablé de part et d'autre de ce plateau
- Les aménagements paysagers (pergolas, massifs, gazons, arbres de haute tige). 8 arbres de haute tige seront plantés sur la dalle béton, 10 sur l'avenue du général de-Gaulle.
- L'installation de mobilier urbain (éclairage, ombrières, brumisateurs, bancs, potelets de protection...)

Le maître d'œuvre est Etudis Aménagement (bureau d'études Voirie et Réseaux Divers et paysage).

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 3 442 692,92 € HT, plafonné à hauteur de 1 720 000 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- BUSSY-SAINT-GEORGES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX (base subventionnable)	1 720 000,00	49,96%
TRAVAUX (base non subventionnable)	1 608 855,92	46,73%
ÉTUDES ET HONORAIRES (base non subventionnable)	113 837,00	3,31%
Total	3 442 692,92	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	860 000,00	24,98%
COMMUNE	2 582 692,92	75,02%
Total	3 442 692,92	100,00%

**DOSSIER N° EX095843 - CAR - CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE "SECTEUR VILLAGE" -
COMMUNE DE BUSSY SAINT-GEORGES (77)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	280 000,00 € HT	50,00 %	140 000,00 €
	Montant total de la subvention		140 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BUSSY SAINT GEORGES

Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
77600 BUSSY SAINT GEORGES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Yann DUBOSC, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 26 septembre 2025 - 30 avril 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité exceptionnelle de commencer les travaux avant le passage en commission permanente afin de profiter de la période estivale, moins fréquentée, pour effectuer les travaux.

Description :

La commune de Bussy-Saint-Georges (26 571 habitants - INSEE 2021) propose l'opération "Création d'une voie nouvelle - secteur village".

La commune prévoit la création d'une voie nouvelle entre le cimetière et le complexe sportif Michel-Jazy, débouchant rue du cimetière, à côté du monument aux morts, en prolongement du parking communal actuel de 35 places. Cette voie desservira ces équipements, notamment les nouveaux tennis couverts. Dans un premier temps en impasse, elle doit à terme de se prolonger et permettre un accès à la mairie et à son parking, actuellement enclavés.

Cette voirie fonctionnera à double sens, sera limitée à 30 km/h, avec un stationnement longitudinal en remplacement du parking supprimé. Cette voie routière sera doublée d'une voie cyclable.

Les travaux comprennent :

- l'aménagement d'une voie de 5,65 mètres de largeur et de 278 mètres linéaires, provisoirement en impasse, jusqu'à un rond-point permettant le retournement,

- l'aménagement des réseaux liés à la voie (éclairage, eaux pluviales), ainsi que de la signalisation verticale et horizontale
- la réalisation d'un trottoir d'1,40 mètre de largeur, en enrobé noir, sur l'un des côtés de la voie
- la création d'une voie partagée piétons et cycles, de 3,50 mètres de largeur et 361 mètres linéaires, en enrobé miel, de l'autre côté de la voie, débouchant au nord sur la place de la mairie et l'avenue Yitzhak-Rabin.
- la création de 35 places de stationnement longitudinales, de part et d'autre de la voie, en pavés joints enherbés, en remplacement du parking supprimé, ainsi que de 4 places de stationnement pour personnes à mobilité réduite
- la création d'une noue paysagère d'infiltration
- la plantation d'arbres de part et d'autre de la voie et la création d'espaces verts
- l'aménagement à l'entrée de la voie d'un espace pour un distributeur automatique de pain-légumes-pizzas de type « food-truck », en béton balayé

Le maître d'œuvre est Etudis Aménagement, qui est un bureau d'études Voirie et Réseaux Divers et paysage.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 629 419,30 € HT, plafonné à hauteur de 280 000 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- BUSSY-SAINT-GEORGES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX (base subventionnable)	280 000,00	44,49%
TRAVAUX (base non subventionnable)	303 896,05	48,28%
ÉTUDES ET HONORAIRES (base non subventionnable)	45 523,25	7,23%
Total	629 419,30	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	140 000,00	22,24%
CAMG (CA MARNE ET GONDOIRE -acquise)	119 000,00	18,91%
COMMUNE	370 419,30	58,85%
Total	629 419,30	100,00%

**DOSSIER N° EX097948 - CAR - PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE RUES DU CENTRE ANCIEN -
PHASE 1 - COMMUNE DE CHÂTEAU-LANDON (77)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 200 000,00 € HT	50,00 %	600 000,00 €
	Montant total de la subvention		600 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHATEAU LANDON

Adresse administrative : 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
77570 CHATEAU LANDON

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame VALERIE LAGILLE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 9 juillet 2025 - 31 juillet 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention sur la plateforme régionale.

Description :

La commune de Château Landon (3 085 habitants - INSEE 2021) propose l'opération « Programme d'aménagement des rues du centre ancien – Phase 1 ».

« La municipalité, après avoir procédé à la remise en état des rues adjacentes à la mairie, à la place du marché et aux abords de l'église, souhaite poursuivre ce programme afin de mettre en valeur ce patrimoine riche mais actuellement sous-exploité. À la suite de travaux préliminaires d'effacement des réseaux aériens et de remplacement de l'éclairage sur les secteurs actuellement à l'étude, il est prévu d'aménager ces espaces de manière qualitative. Cela inclut une réflexion sur la desserte locale et les traversées inter-quartiers, notamment pour faciliter les déplacements des jeunes se rendant au pôle scolaire et des habitants se rendant au supermarché, à la Poste, à la gendarmerie ou au foyer rural depuis le centre ancien, ainsi que dans le sens inverse, des quartiers récents vers le centre ancien.

Ces travaux viseront à rendre cet ensemble pérenne, à valoriser le patrimoine existant et à offrir aux

usagers des espaces agréables, variés, sécurisés et conformes aux normes et besoins actuels. Outre les usages du quotidien, cette requalification des rues a pour but également de redonner toute sa splendeur au quartier historique et de faciliter la découverte du site aux visiteurs.

Les aménagements incluent l'apaisement de la circulation avec la mise en place de zones 20 en totalité ou en partie de l'espace étudié, la réfection des chaussées, la matérialisation des stationnements et une réflexion sur les sens de circulation. Il est également prévu de rénover les trottoirs, d'installer du mobilier urbain tel que des bancs, des corbeilles, des portiques à vélos, du mobilier de sécurité et des bornes touristiques. La création d'espaces plantés en pied de façades et en massifs, ainsi que l'usage de matériaux qualitatifs, notamment la pierre calcaire extraite localement à Souppes-sur-Loing, sont également au programme. Enfin, une gestion des eaux de pluie de surface et la création de zones d'infiltration seront mises en place lorsque cela sera possible.

Les rues concernées sont : Rue Thiers, rue du Nord, rue de France, rue du Porche, rue Pasteur Nord et rue Grande »

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 1 424 086,32 € HT, plafonné à 1 200 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%

Localisation géographique :

- CHATEAU-LONDON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 238 335,93	86,96%
ETUDES	185 750,39	13,04%
Total	1 424 086,32	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	600 000,00	42,13%
ETAT - DSIL (sollicitée)	135 437,05	9,51%
DEPARTEMENT (sollicité)	185 000,00	12,99%
COMMUNE	503 649,27	35,37%
Total	1 424 086,32	100,00%

**DOSSIER N° EX095647 - CAR - CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE DE POLICE MUNICIPALE -
COMMUNE DE COURTRY (77)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 000 000,00 € HT	50,00 %	500 000,00 €
	Montant total de la subvention		500 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COURTRY

Adresse administrative : 52 RUE DU GENERAL LECLERC
77181 COURTRY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Xavier VANDERBISE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 mars 2025 - 31 mars 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité exceptionnelle de commencer les travaux avant le passage en commission permanente compte-tenu de l'objet de l'équipement.

Description :

La commune de Courtry (6 885 habitants - INSEE 2021) propose l'opération "Création d'un nouveau poste de police municipale".

Le nouveau poste de police, réalisé sur un espace à usage de parking, à proximité immédiate des services techniques, sera d'une surface d'environ 300 m². Il permettra de regrouper sur un même lieu le poste de police actuel, actuellement à l'étroit, qui est localisé dans le quartier des Ormeaux et le centre de supervision urbain situé dans un autre bâtiment, ce qui permettra une meilleure coordination entre les deux services. Le bâtiment, construit sur deux niveaux, disposera d'un chenil, de stationnement pour l'accueil du public, y compris PMR et d'une salle d'accueil du public permettant aux 8 agents et 5 ASVP de travailler et recevoir dans de bonnes conditions. Le bâtiment sera aux normes RE 2020.

L'atelier BW est l'architecte maître d'œuvre de l'opération. Au regard du calendrier prévisionnel, les travaux sont prévus du 15 mars 2025 à fin mars 2026.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 1 250 000 € HT, plafonné à hauteur de 1 000 000 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- COUNTRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX (base éligible)	1 000 000,00	80,00%
TRAVAUX (base non éligible)	250 000,00	20,00%
Total	1 250 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	500 000,00	40,00%
COMMUNE	750 000,00	60,00%
Total	1 250 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX096124 - CAR - EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE BLANCHET, CRÉATION D'UN ESPACE DE RESTAURATION ET D'UN ESPACE PÉRISCOLAIRE - COMMUNE DE DAMPMART (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 200 000,00 € HT	50,00 %	600 000,00 €
Montant total de la subvention			600 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DAMPMART

Adresse administrative : 7 ALLEE DU CHATEAU
77400 DAMPMART

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur LAURENT DELPECH, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 7 juillet 2025 - 31 décembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité exceptionnelle de commencer les travaux avant le passage en commission permanente compte-tenu de l'objet de l'équipement

Description :

La commune de Dampmart (3 586 habitants - INSEE 2021) propose l'opération "Extension de l'école maternelle Blanchet, création d'un espace de restauration et d'un espace périscolaire".

Le projet d'extension de l'école maternelle Emile-Blanchet, située au 6 rue Emile-Blanchet, en centre-ville, consiste en l'ajout de trois classes pour faire face à l'augmentation des effectifs scolaires, la création d'une cantine scolaire (actuellement les enfants doivent déjeuner sur un autre site) et d'un accueil périscolaire permettant accueillir les enfants le matin et le soir.

Le projet prévoit :

- la démolition des garages existants
- dans la partie existante : la création de sanitaires et d'une nouvelle salle de classe à la place des dortoirs ; l'agrandissement de la bibliothèque ; le déplacement du périscolaire du bâtiment sud vers le bâtiment est, en utilisant la surface de 150 m² du vide-sanitaire et en créant un nouvel accès depuis la rue ; le déplacement des dortoirs du bâtiment nord vers le bâtiment sud.

- dans la partie nouvelle : création d'une salle de restauration et d'une cuisine en rez-de-jardin ; aménagement à l'étage de trois nouvelles salles de classes de 60 m² chacune.

Les accès seront repensés pour être aux normes pour accueillir les personnes à mobilité réduite (PMR) et les circulations entre bâtiments améliorées.

Les eaux pluviales seront gérées en infiltration sur site, par un système de cour oasis. Le bâtiment en extension sera réalisé en bois et béton, avec une isolation en béton de chanvre. Les bâtiments existants seront isolés thermiquement.

L'architecte maître d'œuvre est "Studio 8".

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 3 407 732,50 € HT, plafonné à hauteur de 1 200 000 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- DAMPMART

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX (base subventionnable)	1 200 000,00	35,21%
TRAVAUX (base non subventionnable)	1 332 732,50	39,11%
ÉTUDES ET HONORAIRES (base non subventionnable)	875 000,00	25,68%
Total	3 407 732,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	600 000,00	17,61%
DÉPARTEMENT SEIN ET MARNE - FAC (acquis)	300 000,00	8,80%
DETR 2023 (acquis)	351 450,00	10,31%
DETR 2024 (acquis)	285 427,00	8,38%
ÉTAT - DOTATION (sollicité)	611 068,00	17,93%
COMMUNE	1 259 787,50	36,97%
Total	3 407 732,50	100,00%

DOSSIER N° EX095652 - CAR - PIETONISATION DE LA RUE DE FERRARE - COMMUNE DE FONTAINEBLEAU (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	200 000,00 € HT	50,00 %	100 000,00 €
Montant total de la subvention			100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTAINEBLEAU

Adresse administrative : RUE GRANDE
77300 FONTAINEBLEAU

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur JULIEN GONDARD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2025 - 31 décembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé des travaux est motivée par la nécessité de réaliser de répondre au calendrier opérationnel de l'opération permettant aux travaux d'être réalisés dans des délais limitant au maximum la gêne à la circulation, une partie de l'axe concerné étant à sens unique.

Description :

La commune de Fontainebleau (15 787 habitants, INSEE 2022) porte l'opération de « piétonnisation de la rue de Ferrare ».

Une première phase de requalification de la rue de Ferrare a déjà été réalisée, concernant la section comprise entre la rue Royale et le passage Ronsin. Cette intervention a permis de mieux intégrer les piétons et les cyclistes, tout en restructurant le stationnement. Afin d'assurer la continuité de l'aménagement de cette voie et de renforcer la place des modes doux sur une section plus commerçante et très fréquentée par les touristes, la commune souhaite engager une seconde phase d'aménagement sur le tronçon compris entre le passage Ronsin et la rue de France, soit sur une centaine de mètres linéaires.

Dans le cadre de cet aménagement, la rue restera ouverte à la circulation automobile, mais le profil en travers retenu donnera une place privilégiée aux piétons et aux cyclistes. Les trottoirs seront supprimés au profit d'un espace de circulation unifié, doté d'un caniveau central, incitant ainsi les usagers des modes doux à s'approprier l'ensemble de la largeur de la voie et les automobilistes à modérer leur vitesse.

Le stationnement sur chaussée sera réservé aux vélos (absence de stationnement pour véhicules légers), et des jardinières seront installées devant certains commerces afin de créer des espaces de convivialité et de permettre l'extension des terrasses. Le carrefour avec la rue de France fera l'objet d'un aménagement en plateau surélevé, destiné à marquer l'entrée de la zone piétonne et à sécuriser le double-sens cyclable existant sur la rue de France.

Compte tenu du contexte, les matériaux utilisés devront mettre en valeur le caractère architectural et patrimonial du centre-ville, avec notamment l'utilisation de pavés en grès scié et de pavés en granit 10x10.

Les travaux concerneront l'ensemble des corps d'état liés à l'aménagement de voirie : terrassement, déplacement des réseaux, traitement de surface, signalisation verticale et horizontale, mobilier urbain et plantations.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux s'élève à 311 630 € HT, plafonné à 200 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50 %.

Localisation géographique :

- FONTAINEBLEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	311 630,00	100,00%
Total	311 630,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	100 000,00	32,09%
COMMUNE	211 630,00	67,91%
Total	311 630,00	100,00%

DOSSIER N° EX094305 - CAR - CONSTRUCTION D'UN SERVICE JEUNESSE - COMMUNE DE LA ROCHETTE (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	800 000,00 € HT	50,00 %	400 000,00 €
Montant total de la subvention			400 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA ROCHETTE

Adresse administrative : 55 RUE ROSA BONHEUR
77000 LA ROCHETTE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Pierre YVROUD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 mars 2025 - 1 décembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention sur la plateforme régionale.

Description :

La commune de La Rochette 3 870 habitants - INSEE 2021, propose l'opération « Construction d'un pôle jeunesse ».

La commune de La Rochette ne dispose actuellement d'aucun local spécifiquement dédié à l'accueil des jeunes âgés de 11 à 18 ans. Bien que des activités leur soient proposées sous l'entité "Club Ado", celles-ci se déroulent dans le centre de loisirs, et les sorties ont pour point de rendez-vous le parking de cette même structure. Cette organisation, bien qu'opérationnelle, ne permet pas de répondre pleinement aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge.

Depuis 2010, la participation des jeunes aux activités proposées n'a cessé d'augmenter, passant d'une dizaine d'inscrits à plus de 90 en 2024. Cette évolution témoigne d'un intérêt croissant et souligne la nécessité de structurer davantage l'offre existante. C'est dans ce contexte que la commune envisage la création d'un espace jeunesse dédié, situé à proximité immédiate des infrastructures déjà en place, telles

que le multi-accueil, les écoles et le centre de loisirs. Ce nouvel équipement permettra d'offrir aux adolescents un cadre adapté à leur épanouissement, à leur autonomie et à leur engagement citoyen. En regroupant les équipements liés à l'enfance et à la jeunesse dans un même périmètre, il favorisera la mutualisation des espaces et des moyens, évitant ainsi la dispersion des services. Par ailleurs, en valorisant l'implication des jeunes dans la vie locale à travers des initiatives participatives telles que le "brunch'idea", le projet contribuera à renforcer l'attractivité de la commune et à créer un environnement propice à la socialisation.

Les travaux porteront sur la démolition, le gros œuvre, l'étanchéité avec toiture végétalisée, les façades, les menuiseries extérieures et intérieures, les revêtements de sols, la peinture, l'électricité, le chauffage, la plomberie...

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 1 138 511,00 € HT, plafonné à 800 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- LA ROCHETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 005 752,00	88,34%
ETUDES	132 759,00	11,66%
Total	1 138 511,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	400 000,00	35,13%
CAR (sollicitée)	270 000,00	23,72%
COMMUNE	468 511,00	41,15%
Total	1 138 511,00	100,00%

DOSSIER N° EX096852 - CAR - REHABILITATION DE LA FERME BACHELIER POUR LA CREATION D'UN RESTAURANT, D'UN BAR CULTUREL ET AMENAGEMENT DE LA COUR INTERIEURE - COMMUNE DE MORMANT (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 507 075,00 € HT	50,00 %	753 537,50 €
Montant total de la subvention			753 537,50 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MORMANT
Adresse administrative : PLACE DU GENERAL DE GAULLE
77720 MORMANT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre-Yves NICOT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2025 - 31 décembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. Conformément au même article, l'autorisation de démarrage anticipé des travaux est motivée par la nécessité d'assurer un calendrier opérationnel permettant une livraison des locaux fin 2026.

La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention sur la plateforme régionale.

Description :

La commune de Mormant (5 222 habitants - INSEE 2021) propose l'opération «Réhabilitation de la ferme Bachelier pour la création d'un restaurant, d'un bar culturel et aménagement de la cour intérieure ».

La commune souhaite transformer une partie de ce bâtiment patrimonial en pôle de vie culturelle et gastronomique, pour renforcer l'attractivité du centre-ville.

L'aménagement intérieur d'un des bâtiments permettra l'installation d'un restaurant/espace d'exposition comprenant une salle à manger, une cuisine, un espace réservé au personnel (détente, vestiaires), des sanitaires accessibles au public et à l'étage, un local technique. Il sera doté d'une terrasse protégée de

l'espace public par des vignes.

L'entrée du restaurant se fera par l'ouest. La charpente d'origine sera conservée. La toiture, partiellement abîmée sera entièrement reprise en tuiles plates traditionnelles. Sur le pignon mitoyen, une isolation par l'intérieur permettra de préserver la pierre apparente côté salle.

Le bar /espace culturel sera installé à proximité dans une ancienne étable, accessible depuis un passage couvert. Les auges en pierre seront conservées et transformées en assises, dans un esprit de valorisation du bâti rural. Les voutains en brique seront nettoyés et remis en valeur. Un habillage bois acoustique sera réalisé côté intérieur, garantissant confort sonore et esthétique.

Les bâtiments seront isolés pour limiter les consommations énergétiques (recréation d'un plancher bas avec isolant, doublage intérieur et isolation de la toiture avec recours à de la laine de bois). Des menuiseries performantes seront installées et dotées de brise-soleil au sud. Le chauffage sera assuré par des pompes à chaleur air/eau.

La cour intérieure de la ferme Bachelier sera réaménagée pour devenir un espace de rassemblement convivial proposant des concerts et animations culturelles. Les murets anciens de la cour seront consolidés et prolongés pour créer des assises pérennes. Il est prévu la création d'un cheminement piéton pour les visiteurs depuis le parvis vers le restaurant/ espace d'exposition et le bar.

Les principaux postes de dépenses concernent les lots démolition/gros oeuvre, charpente bois/couverture, menuiseries, serrurerie, parement des façades, plâtrerie, électricité, plomberie/sanitaire/chauffage, voirie et réseaux divers/aménagements extérieurs, et différents travaux de finitions et pré-équipements.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 1 507 075 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- MORMANT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 310 500,00	86,96%
ETUDES ET HONORAIRES	196 575,00	13,04%
Total	1 507 075,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	753 537,50	50,00%
COMMUNE	753 537,50	50,00%
Total	1 507 075,00	100,00%

DOSSIER N° EX096775 - CAR - CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE (SIJ) - COMMUNE DE ROISSY-EN-BRIE (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	776 980,94 € HT	50,00 %	388 490,47 €
	Montant total de la subvention		388 490,47 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROISSY-EN-BRIE

Adresse administrative : 9 RUE PASTEUR
77680 ROISSY EN BRIE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur FRANCOIS BOUCHART, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 8 juillet 2025 - 28 février 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité exceptionnelle de commencer les travaux avant le passage en commission permanente compte-tenu de l'objet de l'équipement.

Description :

La commune de Roissy-en-Brie (23 521 habitants - INSEE 2021) propose l'opération "construction d'une structure information jeunesse" située à l'angle entre la rue de Pontault et l'avenue Jean Monnet, sur les parcelles cadastrées AH 26 et AH 27, à proximité du gymnase Nelson-Mandela.

Le mardi 8 juillet 2025, la municipalité de Roissy-en-Brie a posé la première pierre de cette future halle des sports, en présence de la Région. Prévu sur près de 2 000m², ce bâtiment devrait comprendre une salle de boxe (le territoire compte actuellement deux associations dédiées à ce sport), une salle de tennis de table (le territoire compte une association de niveau national) et une structure information jeunesse.

Ce nouvel équipement sportif est financé au titre du dispositif « Equipements sportifs de proximité », à hauteur de 100.000 € (EX074964 « Construction d'un équipement sportif avec salles de boxe et salle de tennis de table ») ; cette opération a été adoptée lors de la CP2023-322 du 21 septembre 2023.

Le présent dossier de CAR a pour objet de contribuer au financement de l'autre partie du bâtiment qui va accueillir la structure d'information jeunesse (SIJ), actuellement dans des locaux trop étroits rue Lavoisier,

Le SIJ sera un lieu d'accueil et d'information à destination des jeunes de 11 à 30 ans, autour des thématiques telles que l'orientation, l'emploi, la santé, le logement ou encore la mobilité internationale.

Sont prévus dans l'aile du bâtiment intégrant la SIJ et le service jeunesse et sports :

- un espace de 60 m² pour la SIJ
- un accueil de 20 m² pour la jeunesse et sports
- 7 bureaux
- une salle de réunion de 25 m²
- une tisanerie et des sanitaires

Le projet entre dans une démarche de Haute Qualité Environnementale et devra répondre à la norme RT 2020. Afin de prendre en compte les particularités architecturales du territoire, le bâtiment sera en partie réalisé avec de la pierre de meulière.

Compte tenu de la localisation de la commune, desservie par le RER E et membre de la polarité de Pontault-Combault au titre du SDRIF-E, cet équipement s'inscrit dans la démarche régionale « La Région des 20 minutes ».

Le maître d'œuvre est le Cabinet Carsault.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 799 216,47 € HT, plafonné à hauteur de 776 980,94 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- ROISSY-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX (base subventionnable)	776 980,94	97,22%
TRAVAUX (base non subventionnable)	22 235,53	2,78%
Total	799 216,47	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	388 490,47	48,61%
COMMUNE	410 726,00	51,39%
Total	799 216,47	100,00%

DOSSIER N° EX095948 - CAR - AMENAGEMENT DU QUAI DES PLATRERIES - COMMUNE DE SAMOIS-SUR-SEINE (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	99 254,90 € HT	50,00 %	49 627,45 €
Montant total de la subvention			49 627,45 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAMOIS SUR SEINE

Adresse administrative : PLACE DE LA REPUBLIQUE
77920 SAMOIS SUR SEINE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Michel CHARIAU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 octobre 2025 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération et de répondre au calendrier opérationnel permettant l'usage des nouveaux aménagements de voirie et la sécurité des modes doux sur une section de voie située hors agglomération, où la réduction de la vitesse des véhicules motorisés est prioritaire.

Description :

La commune de Samois-sur-Seine (2 066 habitants – INSEE 2022) propose l'opération « aménagement du quai des plâtreries ».

Le quai des plâtreries est actuellement composé d'une chaussée en enrobé vieillissant et d'une succession d'accotements enherbés ou en grave. Les aménagements légers de circulation alternée, ainsi que les campagnes successives de rebouchage des nids-de-poule qui se forment régulièrement sur la chaussée, ne suffisent plus à assurer la sécurité routière des usagers et des riverains. L'absence de cheminement piéton oblige ces derniers à circuler sur la voirie. Des ralentisseurs de type dos-d'âne sont présents afin de réduire la vitesse, mais cela reste insuffisant et ne permet pas de sécuriser pleinement les usagers. La vitesse pratiquée par les automobilistes demeure, sur certaines portions, excessive. Les stationnements ne sont pas organisés, et des véhicules sont garés de manière anarchique sur les espaces privés. Les sorties et entrées charretières ne sont pas identifiées et, par conséquent, non sécurisées.

Face à ces problématiques, la commune souhaite réaménager le quai afin d'assurer confort et sécurité aux circulations douces, tout en renforçant son attractivité touristique.

Le projet prévoit la création d'une zone partagée limitée à 20 km/h ainsi que la mise en place d'aménagements destinés à inciter les véhicules motorisés à réduire leur vitesse. Ces dispositifs prennent la forme d'écluses végétalisées, de jardinières et de voliges en bois sur piquets, permettant de délimiter les espaces privés et publics. Des passages piétons surélevés seront également réalisés. Par ailleurs, le profil en travers de la voie sera amélioré afin de faciliter l'écoulement des eaux, notamment par la création de caniveaux. Le stationnement le long de la chaussée sera structuré grâce à des aménagements de surface avec des emplacements matérialisés. Une harmonisation du profil en travers est également prévue, avec la création d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) et la réfection complète du revêtement. Enfin, une signalisation horizontale et verticale adaptée au nouveau profil sera mise en œuvre.

Pour ce chantier, il est prévu l'utilisation de matériaux nobles de provenance locale (pavés, bois) afin de requalifier le quai et d'assurer au mieux l'insertion de la voie dans son environnement.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif des travaux est de 99 254,90 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- SAMOIS-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	99 254,90	100,00%
Total	99 254,90	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	49 627,45	50,00%
DÉPARTEMENT 77 (sollicité)	19 850,98	20,00%
COMMUNE	29 776,47	30,00%
Total	99 254,90	100,00%

DOSSIER N° EX095949 - CAR - AMENAGEMENT DU QUAI FRANKLIN ROOSEVELT - COMMUNE DE SAMOIS-SUR-SEINE (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	608 770,80 € HT	50,00 %	304 385,40 €
	Montant total de la subvention		304 385,40 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAMOIS SUR SEINE

Adresse administrative : PLACE DE LA REPUBLIQUE
77920 SAMOIS SUR SEINE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Michel CHARIAU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 octobre 2025 - 30 juin 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération et de répondre au calendrier opérationnel permettant l'usage des nouveaux aménagements de voirie et la sécurité des modes doux au printemps 2026.

Description :

La commune de Samois-sur-Seine (2 066 habitants – INSEE 2022) propose l'opération « aménagement du quai Franklin Roosevelt ».

Le quai Franklin Roosevelt présente une voirie en enrobé vieillissante, bordée d'accotements variés (enherbés, en grave ou en enrobé). À la différence du quai des Plâtreries, qui fait également l'objet d'un projet d'aménagement, cette section en bord de Seine est plus urbaine, et est donc bordée par des maisons avec des espaces verts privés. Côté Seine, une végétation importante est présente, composée d'arbres de haute tige, de haies et de nombreux espaces engazonnés. Par endroits, des ouvrages anciens subsistent, notamment des murs de soutènement du talus, des descentes pour embarcations et des perrés en grès.

Il s'agit d'un itinéraire de bord de Seine privilégié pour les piétons et les cyclistes, notamment en fin de semaine. Il constitue par ailleurs une section de l'itinéraire EuroVelo « La Scandibérique ».

La vitesse pratiquée par les automobilistes est, sur certaines portions, excessive, et l'absence d'un véritable espace dédié aux piétons et aux cyclistes oblige ces derniers à partager la chaussée avec les

véhicules, créant une situation dangereuse malgré la présence de ralentisseurs.

Le projet vise à sécuriser les piétons et les cyclistes, à réduire la place de la voiture et à revaloriser le site. Les aménagements prévoient ainsi : le recalibrage complet de la chaussée, la création de cheminements piétons en sable stabilisé ou en pavés de grès scié, l'aménagement des accès riverains en pavés, ainsi que des bordures en grès ancien. Des écluses permettront de ralentir la vitesse des véhicules motorisés. La reprise et l'adaptation des réseaux au nouveau profil en travers de la voie sont également prévues, tout comme la création de caniveaux facilitant davantage l'écoulement des eaux. Le mobilier urbain comprendra des potelets en bois et des lisses en fer forgé. Des traversées en pavés arasés créeront un effet visuel tout en contribuant à apaiser la circulation. Enfin, des stationnements, y compris pour les personnes à mobilité réduite, seront aménagés.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 608 770,80 € HT retenu comme dépense subventionnable. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- SAMOIS-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	608 770,80	100,00%
Total	608 770,80	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	304 385,40	50,00%
DEPARTEMENT 77 (sollicité)	121 754,16	20,00%
COMMUNE	182 631,24	30,00%
Total	608 770,80	100,00%

DOSSIER N° EX098389 - CAR - CREATION D'UNE MEDIATHEQUE ET D'UN RELAIS PETITE ENFANCE (BATIMENT D) - COMMUNE D'EGREVILLE (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 000 000,00 € HT	50,00 %	500 000,00 €
	Montant total de la subvention		500 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'EGREVILLE

Adresse administrative : 30 RUE SAINT-MARTIN
77620 EGREVILLE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Pascal POMMIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 mars 2025 - 31 mars 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention sur la plateforme régionale.

Description :

La commune de Egreville 2 164 habitants - INSEE 2022, propose l'opération « Création d'une médiathèque et d'un relais petite enfance (Bâtiment D) ».

Le manque d'espaces mutualisés pour les associations, le besoin de modernisation de l'offre de lecture publique et de structuration de l'accueil petite enfance, amène la commune à réfléchir sur l'attractivité de son centre-bourg.

Afin de permettre l'épanouissement de sa population et la redynamisation du centre-bourg, la commune souhaite réhabiliter une ancienne école communale désaffectée située au cœur de la ville.

L'objectif étant d'offrir un lieu de vie intergénérationnel dans l'actuel bâtiment D. Des travaux seront nécessaires sur les 2 niveaux pour permettre la création de salles modulables, une médiathèque/bibliothèque (132 m² R+1 et 128 m² au rez-de-chaussée), des espaces numériques, des

espaces de stockage sécurisés, des sanitaires, des accessibilités PMR, un espace petite enfance et bébés lecteurs de 61 m² R+1 et 100 m² au rez-de-chaussée.

La gestion des eaux pluviales, la réduction des déchets, la végétalisation des extérieures sont autant de projets qui seront réalisés par la commune de façon à créer un cadre de vie agréable et convivial.

Des travaux de couverture, menuiserie, électricité, peinture etc... seront employés pour embellir le bâtiment.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 2 076 298 € HT, plafonné à 1 000 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%

Localisation géographique :

- EGREVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 952 136,00	94,02%
ETUDES	124 162,00	5,98%
Total	2 076 298,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	500 000,00	24,08%
DEPARTEMENT (sollicité)	800 000,00	38,53%
COMMUNE	776 298,00	37,39%
Total	2 076 298,00	100,00%

DOSSIER N° EX086893 - CAR - CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTI-RAQUETTES ET D'UNE STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE - COMMUNE D'OZOIR-LA-FERRIERE (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	3 800 000,00 € HT	15,00 %	570 000,00 €
	Montant total de la subvention		570 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'OZOIR LA FERRIERE

Adresse administrative : 45 AV DU GENERAL DE GAULLE
77330 OZOIR LA FERRIERE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Jean-François ONETO, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 7 juin 2024 - 31 janvier 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. Elle est également motivée par la nécessité d'engager les travaux rapidement, pour permettre au club de tennis de libérer ses installations actuelles avant fin 2025. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention sur la plateforme régionale.

Description :

La commune d'Ozoir-la-Ferrière (20 887 habitants – INSEE 2021) propose l'opération « construction d'un complexe multi-raquettes et d'une structure artificielle d'escalade »

Cet équipement jouxtera le gymnase Anquetil et comprendra 3 pistes de padel couvertes, 4 terrains de tennis couverts, une structure artificielle d'escalade dans une salle de 250 m² pouvant accueillir d'autres activités, 3 terrains de tennis extérieurs et un club house central. Les abords seront aménagés pour proposer un cadre propice à la détente (hors contrat). Le projet présente des ambitions environnementales à travers notamment la mise en place d'une enveloppe minimisant les déperditions énergétiques, l'installation de panneaux photovoltaïques, d'une pompe à chaleur, la récupération d'eau pour l'arrosage des courts. Une majorité du complexe a été dimensionnée pour permettre une structure

porteuse poteaux/poutres en bois.

Les principaux postes de travaux portent sur les lots terrassement-VRD, démolition et installation de chantier, charpente, clos et couverts, menuiseries, second œuvre et finitions (plâtrerie, revêtements de sol, peinture), plomberie-chauffage-ventilation, électricité, sols sportifs, structure d'escalade, ascenseur, panneaux photovoltaïques.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 6 322 517,34 € HT, dont 5 484 391,64 € de dépenses prévisionnelles éligibles, plafonnées à 3 800 000 € HT (3 000 000 € au titre de la construction de l'équipement couvert et 800 000 € pour la réalisation des terrains de tennis extérieurs). La subvention est calculée au taux de 15%.

Localisation géographique :

- OZOIR-LA-FERRIERE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX RETENUS (EQUIPEMENT COUVERT ET TENNIS EXTERIEURS)	4 855 007,00	76,79%
ETUDES ET HONORAIRES RETENUS (EQUIPEMENT COUVERT ET TENNIS EXTERIEURS)	629 384,64	9,95%
TRAVAUX ET HONORAIRES NON RETENUS (ABORDS)	347 661,36	5,50%
AUTRES DEPENSES NON RETENUES (ALEAS ET ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE)	490 464,34	7,76%
Total	6 322 517,34	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	570 000,00	9,02%
ETAT - AGENCE NATIONALE DU SPORT (sollicité)	500 000,00	7,91%
DEPARTEMENT 77 (sollicité)	1 100 000,00	17,40%
FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL (sollicité)	400 000,00	6,33%
PARTICIPATION DU CLUB (sollicitée)	100 000,00	1,58%
FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS (sollicitée)	100 000,00	1,58%
COMMUNE	3 552 517,34	56,19%
Total	6 322 517,34	100,00%

DOSSIER N° EX086894 - CAR - AMENAGEMENT DU PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE SES ABORDS - COMMUNE D'OZOIR-LA-FERRIERE (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	724 527,37 € HT	50,00 %	362 263,69 €
Montant total de la subvention			362 263,69 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'OZOIR LA FERRIERE
Adresse administrative : 45 AV DU GENERAL DE GAULLE
77330 OZOIR LA FERRIERE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-François ONETO, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 7 juin 2024 - 30 novembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. Les travaux doivent également démarrer dès l'automne 2024 afin de ne pas retarder la mise en accessibilité et le réaménagement des abords de l'hôtel de ville. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention sur la plateforme régionale.

Description :

La commune d'Ozoir-la-Ferrière (20 887 habitants – INSEE 2021) propose l'opération « aménagement du parvis de l'hôtel de ville et de ses abords ».

Le projet comprend le réaménagement du parvis de l'hôtel de ville, intégralement en enrobé aujourd'hui, avec un objectif de végétalisation et de désimperméabilisation, mise en accessibilité de la mairie, création de cheminements piétonniers et d'espaces de convivialité. Les abords de l'hôtel de ville et en particulier la place festive "Arлуison" (accueillant différentes fêtes, une patinoire provisoire en hiver, ...) servant également de zone de stationnement en centre-ville, seront requalifiés, avec reprise complète de la surface et nouveau dessin des places de stationnement. Le nombre de ces dernières sera réduit pour permettre l'aménagement d'une continuité piétonne entre la mairie et le parc de la mairie où sera

implantée une aire de jeux. Le projet comprend également l'implantation de bornes de recharge électriques et l'enfouissement des réseaux. Les espaces seront en partie végétalisés, avec plantations d'arbres, de haies libres et mise en œuvre de pavés enherbés pour certaines places.

Les principaux travaux concernent les VRD et revêtements, le décompactage et les décaissements, la fourniture de terre et amendements, les plantations et aménagements des espaces verts, l'installation de mobilier urbain.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 724 527, 37 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- OZOIR-LA-FERRIERE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	659 204,87	90,98%
ETUDES ET HONORAIRES	32 362,26	4,47%
ALEAS	32 960,24	4,55%
Total	724 527,37	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	362 263,69	50,00%
COMMUNE	362 263,68	50,00%
Total	724 527,37	100,00%

**DOSSIER N° EX095655 - CAR - CREATION D'UN POLE ASSOCIATIF, CULTUREL ET TECHNIQUE -
COMMUNE DE PERTHES-EN-GÂTINAIS (77)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	600 000,00 € HT	50,00 %	300 000,00 €
	Montant total de la subvention		300 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE PERTHES

Adresse administrative : 1 PLACE DE LA LIBERATION DU 22 AOUT
77930 PERTHES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur FABRICE LARCHE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 novembre 2025 - 1 juillet 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération et de répondre au calendrier opérationnel permettant la livraison de l'équipement et son installation complète pour la rentrée de septembre 2026.

Description :

La commune de Perthes-en-Gâtinais (2 074 hab. - INSEE 2022) propose l'opération "création d'un pôle associatif, culturel et technique".

La commune a acquis la seconde moitié d'une maison individuelle située au 1 bis, rue de Chailly, déjà partiellement occupée par les services techniques. Ce bâtiment bénéficie d'un emplacement central, à proximité de la mairie, de l'école et de la salle polyvalente.

La commune souhaite y regrouper un pôle culturel, associatif et technique, structuré en trois espaces : une salle polyvalente (366 m²), un pôle associatif et culturel (accueillant une médiathèque) ainsi qu'un espace technique (199 m²), et des hangars techniques (140 m²). Ce projet viendra ainsi renforcer l'attractivité de ce secteur de la commune, destiné à accueillir des logements, des commerces, des services, des bureaux (espace de coworking) et des équipements publics, tel que décrit dans une Opération d'Aménagement et de Programmation inscrite au PLU en vigueur. Il contribue également à renforcer l'offre culturelle et associative locale.

Le projet prévoit de conserver le bâti existant et d'en améliorer la performance énergétique, en lien avec les objectifs du décret tertiaire. Il s'inscrit dans la continuité des démarches écoresponsables engagées par la commune ces dernières années : construction d'une école en matériaux biosourcés, création d'un réseau de chaleur au bois, rénovation énergétique de bâtiments publics avec des matériaux biosourcés : la mairie en 2023 et l'école élémentaire en béton de chanvre en 2024. Le recours aux matériaux biosourcés est également envisagé dans le cadre de cette opération, avec l'objectif d'un taux d'intégration supérieur à 75 %, soit 12 kg/m², conformément au label Bâtiment biosourcé niveau 3. D'ici 2026, le projet prévoit une réduction d'au moins 40 % de la consommation énergétique par rapport à l'année de référence.

Les travaux portent sur :

- Des travaux préparatoires incluant des démolitions ponctuelles ;
- L'aménagement des espaces extérieurs : cheminements piétons, stationnements vélos (local fermé par badge, box) et véhicules légers, ainsi que des aménagements paysagers favorisant l'insertion du projet dans son environnement (engazonnement, plantations d'arbres).

L'accessibilité PMR est intégrée au programme d'intervention, avec notamment la mise en place d'un ascenseur et de cheminements et paliers adaptés.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 1 037 313,86 € HT plafonné à 600 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- PERTHES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	955 477,86	92,11%
ETUDES ET HONORAIRES DE MAÎTRISE D'OEUVRE	81 836,00	7,89%
Total	1 037 313,86	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	300 000,00	28,92%
ETAT DSIL / DETR (sollicité)	137 018,98	13,21%
DEPARTEMENT SEINE-ET-MARNE (sollicité)	114 657,34	11,05%
PNR GATINAIS FRANCAIS (acquis)	15 867,14	1,53%
CA PAYS DE FONTAINEBLEAU (acquis)	40 962,87	3,95%
COMMUNE	428 807,53	41,34%
Total	1 037 313,86	100,00%

**DOSSIER N° EX095656 - CAR - RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE RAYMONDE FACHE -
COMMUNE DE PERTHES-EN-GATINAIS (77)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	800 000,00 € HT	50,00 %	400 000,00 €
	Montant total de la subvention		400 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE PERTHES
Adresse administrative : 1 PLACE DE LA LIBERATION DU 22 AOUT
77930 PERTHES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur FABRICE LARCHE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 25 septembre 2025 - 31 août 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération et de répondre au calendrier opérationnel permettant la livraison de l'équipement en septembre 2026.

Description :

La commune de Perthes-en-Gâtinais (2 074 habitants - INSEE 2022) propose l'opération "rénovation de la salle polyvalente Raymonde Fâche".

Le bâtiment, construit dans les années 1980, n'a jamais fait l'objet d'une réhabilitation depuis sa construction. Il accueille diverses manifestations et événements organisés dans la commune, tels que les mariages, les rencontres associatives, les vœux du maire ou encore la fête du village. Situé au cœur de l'espace urbain de la commune, composé d'habitations, de commerces et de services, il s'inscrit dans un secteur appelé à se densifier dans les prochaines années, conformément à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) inscrite dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur, qui définit un projet d'aménagement global à cet effet.

L'objectif de l'opération est de procéder à une rénovation visant, d'une part, à améliorer la fonctionnalité du bâtiment par l'installation d'une signalétique intérieure facilitant la gestion des flux, ainsi que par la mise en place d'éléments mobiles ou démontables permettant d'adapter les volumes à la fréquentation.

Les ouvertures existantes seront modifiées, avec la création, l'agrandissement ou la suppression de certaines baies. La rénovation a également pour but de répondre aux exigences réglementaires en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi qu'aux normes de sécurité. Elle vise en outre une amélioration du confort thermique et énergétique grâce à l'isolation des murs par l'extérieur, de la toiture et du plancher bas, à la modification des systèmes de ventilation et d'éclairage, et à l'utilisation de matériaux biosourcés, tels que la fibre de chanvre, pour plus de 75 % des besoins, soit environ 12 kg de matériaux par mètre carré de surface de plancher. Enfin, l'opération entend renforcer l'isolation acoustique par une optimisation de l'enveloppe de la salle, un traitement acoustique des équipements techniques et la mise en œuvre de dispositifs adaptés.

Le projet prévoit par ailleurs des aménagements extérieurs, incluant la création de cheminements piétons, la réorganisation des accès au site et la restructuration des zones de stationnement, avec l'installation d'un éclairage adapté. Une plateforme couverte et sécurisée pour les deux-roues et trottinettes, d'une capacité totale de cinq places, sera implantée à proximité des entrées. L'ensemble des espaces extérieurs sera végétalisé, avec un choix d'essences majoritairement mellifères et peu exigeantes en arrosage et en entretien.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 503 143,56 € HT, plafonné à 800 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- PERTHES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 385 379,56	92,17%
ETUDES ET HONORAIRES MAÎTRISE D'OEUVRE	117 764,00	7,83%
Total	1 503 143,56	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	400 000,00	26,61%
ETAT DSIL / DETR (sollicité)	198 647,32	13,22%
DEPARTEMENT 77 (sollicité)	166 245,55	11,06%
PNR GATINAIS FRANCAIS (acquis)	23 003,86	1,53%
CA PAYS DE FONTAINEBLEAU (acquis)	59 387,13	3,95%
COMMUNE	655 859,70	43,63%
Total	1 503 143,56	100,00%

**DOSSIER N° EX096060 - CAR - RENOVATION ENERGETIQUE ET EXTENSION DU GROUPE
SCOLAIRE JACQUES PREVERT 3 - COMMUNE DE JOUARS PONTCHARTRAIN (78)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	800 000,00 € HT	50,00 %	400 000,00 €
	Montant total de la subvention		400 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Adresse administrative : 1 RUE SAINTE ANNE
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2025 - 1 septembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé des travaux est motivée par la nécessité d'assurer un calendrier opérationnel permettant une livraison des équipements pour la rentrée scolaire 2027-2028.

Description :

La commune de Jouars-Pontchartrain (5 965 habitants - INSEE 2022) propose l'opération "Rénovation et extension du groupe scolaire Jacques Prévert 3".

Les effectifs scolaires ont augmenté ces dernières années et cette tendance est amenée à se poursuivre en raison de la construction de nouveaux logements. La commune doit ouvrir deux nouvelles classes en urgence pour la rentrée 2026. Afin d'anticiper les besoins à venir et d'améliorer le confort d'usage du groupe scolaire, le projet prévoit la création de 5 nouvelles classes (2 maternelles, 2 élémentaires et 1 classe mixte), la transformation de salles de l'école maternelle en salle affectée au centre de loisirs pour la maternelle et un nouveau dortoir. Le groupe scolaire a été construit dans les années 1980, ses consommations énergétiques sont élevées et il est ainsi prévu des travaux de rénovation énergétique qui réduiront la facture environnementale et économique.

Le projet de rénovation et d'extension concerne deux des cinq bâtiments que compte le groupe scolaire, à savoir le bâtiment 3 de l'école primaire Jacques Prévert, qui a connu un incendie en 2020, et l'école maternelle Hélène Boucher. Les extensions sont implantées sur la façade est et ouest au cœur de

l'ensemble bâti, elles permettront de gagner 302 m² de surface utile.

Ces agrandissements s'intègrent à l'existant par la conservation des pentes successives des toitures, un bardage en bois en ton pierre des façades et un enduit en ton pierre de la rampe d'escalier.

La surface de bâtiment concernée par les travaux de rénovation énergétique est de 401 m². Les travaux prévoient la modification du clos et couvert avec l'augmentation de l'épaisseur d'isolation sur faux plafond, l'ajout d'une isolation thermique par l'extérieur (ITE) par un bardage bois, la création de faux plafonds horizontaux pour réduire les volumes à chauffer, le remplacement de tous les éclairages par des modèles LED, le remplacement de la VMC simple flux par une centrale de traitement d'air double flux dans l'ensemble des locaux, le changement des menuiseries pour des modèles double vitrage, et le remplacement des deux chaudières gaz par un modèle plus performant (biomasse à granulés bois à l'étude en 2025). Ces interventions permettront un gain énergétique finale de 45,3%.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif des travaux s'élève à 1 357 944,59 € HT plafonné à 800 000 € HT La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- JOUARS-PONTCHARTRAIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 154 714,79	85,03%
MAITRISE D'OEUVRE	103 924,33	7,65%
CSPS ET CONTROLEUR TECHNIQUE	34 641,44	2,55%
ALEAS	64 664,03	4,76%
Total	1 357 944,59	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	400 000,00	29,46%
ETAT - DSIL 2020 (acquis)	72 000,00	5,30%
ETAT - DETR 2023 (acquis)	117 000,00	8,62%
COMMUNE	768 944,59	56,63%
Total	1 357 944,59	100,00%

DOSSIER N° EX091936 - CAR - REFECTION DE LA TOITURE DE L'HOTEL DE VILLE - COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 400 000,00 € HT	50,00 %	700 000,00 €
	Montant total de la subvention		700 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DES CLAYES SOUS BOIS

Adresse administrative : PLACE CHARLES DE GAULLE
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Philippe GUIGUEN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 19 juin 2025 - 31 décembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de respecter un calendrier contraint des entreprises avec lesquelles la commune est liée.

Description :

La commune des Clayes-sous-Bois (16 940 habitants INSEE 2022) propose l'opération "Réfection de la toiture de l'hôtel de ville".

La commune s'est engagée depuis 2023 à diagnostiquer ses bâtiments publics afin d'optimiser son patrimoine immobilier et ses investissements budgétaires, de maintenir et d'améliorer la qualité de services aux usagers et aux personnels et de réduire la consommation finale d'énergie. L'hôtel de ville est le bâtiment communal le plus énergivore. Il est composé des services administratifs de la mairie mais également d'une école maternelle, d'un centre de loisirs ainsi que de locaux mis à disposition de la MJC. L'ampleur des travaux nécessite d'échelonner les actions dans le temps. La première étape a pour objectif de rénover la toiture. Le gain d'économie d'énergie est estimé entre 20 et 25%.

Le corps de bâtiment de l'hôtel de ville de forme carré comprend des bâtiments périphériques couverts en tuiles de terre cuite avec des couvertures à deux versants formant des liaisons entre les différents pavillons. En partie centrale, un bâtiment est couvert par différentes toitures terrasses. La restauration des toitures en tuiles prévoit le remplacement des tuiles en terre cuite, le remplacement de la totalité des liteaux, la pose d'un isolant, la modification de la ventilation, le remplacement des châssis et des

gouttières, etc. Les toitures terrasses sont composées en majorité d'une toiture végétalisée à modifier pour respecter les nouvelles normes (bande stérile de gravillons sur 40 cm puis terre végétale) et son isolation sera traitée via une étanchéité de biocouche avec protection végétale. Le reste des toitures terrasses sont de plus petites tailles, elles bénéficieront soit d'une reprise à neuf ou de travaux d'étanchéité (pose d'une biocouche avec protection lourde par gravillons) et de reprise des acrotères.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif des travaux s'élève à 2 046 163,20 € HT, plafonné à 1 400 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- LES CLAYES-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX DE COUVERTURE	1 599 880,00	78,19%
TRAVAUX D'ETANCHEITE	195 000,00	9,53%
MAITRISE D'OEUVRE	161 539,20	7,89%
ALEAS	89 744,00	4,39%
Total	2 046 163,20	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	700 000,00	34,21%
COMMUNE	1 346 163,20	65,79%
Total	2 046 163,20	100,00%

DOSSIER N° EX091937 - CAR - AMENAGEMENT DE LA PLACE MANDELA - COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	600 000,00 € HT	50,00 %	300 000,00 €
	Montant total de la subvention		300 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DES CLAYES SOUS BOIS

Adresse administrative : PLACE CHARLES DE GAULLE
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Philippe GUIGUEN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 19 juin 2025 - 31 décembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les travaux le plus rapidement possible afin de respecter le calendrier des travaux et minimiser l'impact des travaux sur les résidents et les commerçants en profitant d'une période de moindre fréquentation de cette centralité de quartier.

Description :

La commune des Clayes-sous-Bois (16 940 habitants INSEE 2022) propose l'opération "Aménagement de la place Mandela".

La place Mandela est située à l'ouest de la commune, elle bénéficie de commerces en pied d'immeuble et de la proximité immédiate d'équipements publics (une piscine, un complexe sportif, une école maternelle) qui en font un lieu de vie animé. Construite dans les années 1990, la place présente aujourd'hui un niveau de vétusté important et d'un revêtement complètement imperméable. Les objectifs poursuivis sont d'améliorer le cadre de vie, de lutter contre les îlots de chaleur et de favoriser l'infiltration des eaux de pluie.

Le parti pris est de créer une place de village encadrée par des espaces verts accueillant des jeux pour enfants et des zones de repos. Au cœur de la place un platelage bois composé d'un arbre de haute tige vient proposer un espace de rencontre. L'aménagement permet une libre circulation des piétons sur une surface entièrement PMR. Les espaces de circulation seront revêtus de pavés béton de couleur claire pour diminuer l'absorption de chaleur. Les espaces verts seront composés d'alisiers blancs et d'alisiers

des bois pour les arbres de hautes tiges, d'arbustes pour créer une structure verte toute l'année, de vivaces et de graminées ainsi que des fleurs à bulbe pour animer le printemps. La végétalisation permet de désimperméabiliser 38% de la superficie de la place. Cinq noues paysagères ainsi qu'un ouvrage enterré permettront de gérer les eaux pluviales. Un nouvel éclairage public et du mobilier urbain compléteront les aménagements.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif des travaux s'élève à 982 132,63 € HT, plafonné à 600 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- LES CLAYES-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	850 318,75	86,58%
MAITRISE D'OEUVRE	32 000,00	3,26%
ETUDES	57 297,94	5,83%
ALEAS	42 515,94	4,33%
Total	982 132,63	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	300 000,00	30,55%
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE (sollicitée)	30 000,00	3,05%
COMMUNE	652 132,63	66,40%
Total	982 132,63	100,00%

DOSSIER N° EX092819 - CAR - REHABILITATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE LES SINGES VERTS - COMMUNE DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE (91)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 000 000,00 € HT	50,00 %	500 000,00 €
	Montant total de la subvention		500 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE

Adresse administrative : 11 BOULEVARD MAURICE OUIN
91820 BOUTIGNY SUR ESSONNE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame PATRICIA BERGDOLT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 octobre 2025 - 10 juillet 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable.

Description :

La commune de Boutigny-sur-Essonnes (3 048 habitants INSEE 2022) propose l'opération "réhabilitation et extension du groupe scolaire des Singes Verts".

Pour la réhabilitation énergétique, les travaux visent un niveau de performance énergétique ambitieux avec un gain énergétique dépassant les 60% sur l'existant. L'intervention consiste à isoler l'intégralité des bâtiments (clos et couvert) et comprend le remplacement des menuiseries et d'une partie des charpentes, l'installation d'une ventilation double flux, le remplacement du système électrique, dont l'installation de panneaux photovoltaïques pour une partie de la production. La production de chauffage sera assurée par un système hybride bois / gaz ou pompe à chaleur/gaz. Les sanitaires seront rénovés.

Pour la partie en extension, les travaux étant réalisés en site occupé, la commune s'est orientée vers de la construction en préfabriqué modulaire respectant les dispositions de la RE 2020 : structure métallique et panneaux de remplissage en ossature bois, isolation thermique par l'extérieur des façades par des

parements en panneaux bois ou brique rouge, isolation intérieure par laine de verre et de la toiture par laine de roche, installation d'un double vitrage. Le système de chauffage sera similaire et commun à la partie de l'école bénéficiant de la réhabilitation.

L'aménagement d'ensemble comprend la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) des bâtiments existants. L'accessibilité d'ensemble sera traitée dans l'opération relative à la "réhabilitation et l'extension du restaurant scolaire et l'aménagement des espaces extérieurs" .

Une fois l'opération réalisée, l'école comptera neuf classes (soit 2 supplémentaires), avec une possibilité d'en créer d'autres en fonction des besoins, en faisant évoluer à la marge les surfaces (réversibilité des lieux intégrée au projet).

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux s'élève à 3 000 000 € HT, plafonné à 1 000 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50 %.

Localisation géographique :

- BOUTIGNY-SUR-ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX (réhabilitation / extension des bâtiments + aménagements PMR)	3 000 000,00	100,00%
Total	3 000 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION - CAR	500 000,00	16,67%
ETAT - DETR (sollicitée)	175 000,00	5,83%
ETAT - DSIL (sollicitée)	350 000,00	11,67%
ETAT - FONDS VERT (sollicité)	525 000,00	17,50%
COMMUNE	1 450 000,00	48,33%
Total	3 000 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX092820 - CAR - REHABILITATION ET EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS - COMMUNE DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE (91)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	600 000,00 € HT	50,00 %	300 000,00 €
	Montant total de la subvention		300 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE

Adresse administrative : 11 BOULEVARD MAURICE OUIN
91820 BOUTIGNY SUR ESSONNE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame PATRICIA BERGDOLT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2025 - 10 juillet 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable.

Description :

La commune de Boutigny-sur-Essonne (3 048 habitants INSEE 2022) propose l'opération "Réhabilitation et extension du restaurant scolaire et les aménagements extérieurs" du groupe scolaire les Singes Verts".

Dans le cadre de l'opération globale menée sur le groupe scolaire des Singes Verts, le projet prévoit la création d'une zone de restauration scolaire intégrant un office de réchauffage, une laverie et une salle de restauration dédiée aux élèves de l'école élémentaire. Cette réalisation s'appuiera sur la réhabilitation et l'extension du bâtiment existant. Par ailleurs, la commune saisit cette opportunité pour procéder au réaménagement des espaces extérieurs, afin d'en améliorer l'usage et la convivialité.

La partie restructurée du bâtiment représente 187,44 m², tandis que la nouvelle construction occupera 202,08 m².

L'intervention sur le restaurant scolaire prévoit la construction d'extensions en maçonnerie, recouvertes par une toiture en bac acier. Elle inclut également l'isolation thermique par l'intérieur (ITI) des parties existantes et nouvelles.

Les travaux comprennent le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment existant par des modèles en aluminium à rupture de pont thermique, ainsi que l'enduit des murs extérieurs. À l'intérieur, des aménagements sont prévus pour accueillir 142 couverts tout en respectant les normes en vigueur (mobilité, hygiène et sécurité incendie).

Concernant les espaces extérieurs, l'école et le restaurant scolaire étant situés à des altimétries différentes, des cheminements prendront la forme de rampes permettant de compenser les dénivelés sans recourir à une minéralisation excessive.

Sur la partie nord, il est notamment envisagé de créer un vaste espace de jeux de type plateau, bordé d'arbres, propice à la pratique de sports collectifs dans le cadre des activités physiques. Des jardinières et des talus permettront de structurer les espaces et de gérer les différences de niveaux. Des arbres seront plantés afin d'offrir des zones ombragées, agrémentées de bancs.

Un bassin de rétention, doté d'un limiteur de débit et/ou d'un dispositif d'infiltration, sera installé sous le plateau d'évolution. Un réservoir de rétention sera également mis en place pour permettre l'arrosage ou le nettoyage des surfaces minéralisées.

Sur la partie sud, en transition avec la forêt, le projet prévoit l'aménagement d'un espace paysager qualitatif. Les cheminements y seront réalisés avec un revêtement perméable, d'aspect naturel et recyclable. Le reste des surfaces sera laissé à l'état naturel. Des aires de jeux pourraient y être aménagées. La végétation existante sera conservée autant que possible, et de nouvelles plantations viendront compléter l'ensemble, conférant à la cour une ambiance ombragée et végétalisée, à l'image des cours « oasis ».

Ainsi, le projet dans son ensemble s'insère harmonieusement dans son environnement. La végétation existante est préservée dans la mesure du possible, les surfaces dédiées aux élèves sont généreusement dimensionnées, et les bâtiments, à simple rez-de-chaussée, laissent visuellement la place aux arbres.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux s'élève à 1 650 000 € HT, plafonné à 600 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50 %.

Localisation géographique :

- BOUTIGNY-SUR-ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX SUR LE RESTAURANT	973 000,00	58,97%
AMENAGEMENTS EXTERIEURS	677 000,00	41,03%
Total	1 650 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION - CAR	300 000,00	18,18%
ETAT - DTER (sollicitée)	75 000,00	4,55%
ETAT - DSIL (sollicitée)	150 000,00	9,09%
ETAT - FONDS VERT (sollicité)	225 000,00	13,64%
COMMUNE	900 000,00	54,55%
Total	1 650 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX077140 - CAR - TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS (PHASE 3) - VILLEBON-SUR-YVETTE (91)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	500 000,00 € HT	50,00 %	250 000,00 €
	Montant total de la subvention		250 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEBON SUR YVETTE

Adresse administrative : PL GERARD NEVERS
91140 VILLEBON SUR YVETTE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Victor DA SILVA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 23 juin 2023 - 31 décembre 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention.

Description :

Villebon-sur-Yvette développe depuis plusieurs années une politique active d'inclusion des personnes en situation de handicap. Son ambition est de permettre à chacun, quelle que soit sa situation physique ou mentale, de participer pleinement à la vie de la cité.

La commune gère plus de cinquante établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP). À la suite d'un diagnostic d'accessibilité, elle a établi en 2016 son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), réparti en trois phases sur neuf ans. Cet agenda constitue un engagement formel à réaliser les travaux d'amélioration dans un délai défini.

Les interventions prévues dans la phase 3 concernent treize ERP et seize IOP. Elles varient selon les sites et incluent la création d'un élévateur pour les personnes à mobilité réduite, comme à la maternelle Charles Perrault, ainsi que l'installation de boucles à induction magnétique pour les personnes malentendantes dans les accueils publics. Le programme prévoit également la réalisation de rampes avec garde-corps et chasse-roue, le remplacement des poignées de portes et portails non préhensibles, et

l'ajout de contrastes visuels sur les vitres, entourages de porte et interrupteurs.

Pour les escaliers existants, des nez de marche contrastés, des bandes d'éveil à la vigilance et des mains courantes prolongées au niveau des premières et dernières marches seront mis en place. Le mobilier non accessible en hauteur sera déplacé, et une signalétique adaptée sera installée. Des sanitaires et des douches conformes aux besoins des personnes en situation de handicap seront réalisés. Les portes doubles seront remplacées par des modèles tiercés, l'éclairage sera renforcé, et les seuils ainsi que les ressauts supprimés.

Les grilles et avaloirs dont les fentes dépassent deux centimètres seront également remplacés, tout comme les tapis coco, qui céderont leur place à des tapis adaptés. Les cheminements extérieurs seront réaménagés avec des revêtements visuellement et tactilement contrastés, sans bosses ni trous, évitant la stagnation d'eau. Des rampes permanentes de 1,20 mètre de largeur seront aménagées avec chasse-roue et main courante lorsque cela est nécessaire.

Enfin, le programme prévoit l'installation de bancs avec accoudoirs, la création de stationnements pour fauteuils roulants, l'aménagement de places réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des IOP, ainsi que la mise en accessibilité des points d'eau.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération est estimé à 793 133,33 € HT, plafonné à 500 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- VILLEBON-SUR-YVETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	654 800,00	82,56%
MAITRISE D'OEUVRE	138 333,33	17,44%
Total	793 133,33	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	250 000,00	31,52%
COMMUNE	543 133,33	68,48%
Total	793 133,33	100,00%

**DOSSIER N° EX092984 - CAR - CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL -
COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE (91)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 500 000,00 € HT	50,00 %	750 000,00 €
	Montant total de la subvention		750 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEBON SUR YVETTE

Adresse administrative : PL GERARD NEVERS
91140 VILLEBON SUR YVETTE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Victor DA SILVA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2025 - 30 juin 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé des travaux est motivée par la nécessité de respecter les engagements contractuels pris dans le cadre des marchés de travaux pour la réalisation de cette opération.

Description :

La commune de Villebon-sur-Yvette (10 406 habitants, INSEE 2022) propose l'opération "construction d'un centre technique municipal".

L'actuel centre technique municipal (CTM) situé en centre-ville ne répond plus aux besoins des agents en termes d'espaces de travail et de convivialité, présente un manque de fonctionnalité, ne dispose pas des surfaces de stockage requises et n'est plus conforme aux normes environnementales. Le projet vise à répondre à ces besoins et à garantir une organisation fonctionnelle et durable.

Le futur CTM s'implante sur un terrain de 1,1 hectare, situé rue Eugénie Cordeau et le long de l'A10 déjà acquis par la commune. D'une surface de plancher de 2 547 m² dont 2 216 m² de surface utile, il pourra accueillir une cinquantaine d'agents et comprendra des espaces modulaires pour les bureaux administratifs, les ateliers et le hangar avec des espaces de stockage.

Sa conception repose sur une architecture bioclimatique avec une consommation énergétique maîtrisée et une gestion optimisée des flux (air, eau, énergie) avec une ventilation naturelle, le recours à une isolation biosourcée par l'extérieur et à des protections solaires passives (pour le confort été/hiver) et une réduction

des nuisances sonores.

Le projet architectural s'articule autour de trois types d'espaces : administratifs et communs, ateliers, et hangar avec zones de stockage. Les matériaux choisis, tels que le béton brut et le bardage métallique, confèrent une esthétique industrielle adaptée au contexte semi-urbain.

L'intégration urbaine est pensée avec une orientation NE/SO, une hauteur limitée à R+1 et une continuité harmonieuse avec les constructions voisines.

Les abords du site seront végétalisés pour favoriser l'insertion paysagère, améliorer la biodiversité et filtrer les nuisances acoustiques de l'autoroute, des routes départementales et de l'aéroport. Une strate arborée au nord et des bâtiments de stockage parallèles à la voie renforcent cette protection.

Les espaces extérieurs, d'une surface d'environ 4 150 m², comprennent l'aménagement de talus végétalisés (plantation d'arbres et arbustes) et un parc de stationnement perméable et végétalisé ainsi qu'un bassin enterré de rétention des eaux pluviales sur son côté est.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif des travaux s'élève à 6 699 988 € HT, plafonné à 1 500 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50 %.

Localisation géographique :

- VILLEBON-SUR-YVETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	5 963 333,20	89,01%
AMENAGEMENTS EXTERIEURS	736 654,80	10,99%
Total	6 699 988,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	750 000,00	11,19%
DEPARTEMENT 91 (sollicité)	516 304,00	7,71%
CA PARIS-SACLAY (sollicité)	749 759,00	11,19%
COMMUNE	4 683 925,00	69,91%
Total	6 699 988,00	100,00%

**DOSSIER N° EX091928 - CAR - MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (PHASE 2) -
COMMUNE D'ETAMPES (91)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	765 454,00 € HT	50,00 %	382 727,00 €
	Montant total de la subvention		382 727,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ETAMPES
Adresse administrative : 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
91150 ETAMPES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Franck MARLIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 19 juin 2025 - 31 décembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser les installations d'éclairage public conformément au phasage du calendrier opérationnel fixé dans le cadre de marchés publics pluriannuels passés par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable.

Description :

La commune d'Etampes (26 601 habitants INSEE 2022) propose l'opération "modernisation de l'éclairage public - phase 2".

En 2021, la commune a mis en place un marché public global de performance (MPGP) dont l'objectif est de moderniser et optimiser l'éclairage public, en remplaçant les infrastructures obsolètes par des solutions technologiques plus efficaces sur le plan énergétique. Ces nouvelles solutions doivent en effet améliorer la qualité de l'éclairage via des sources lumineuses à LED tout en réduisant la consommation énergétique via l'installation d'un système de gestion intelligente régulant l'intensité de l'éclairage en fonction des besoins. L'outil de gestion mis en place par la commune permet également de faire participer les habitants dans le processus décisionnel, en recueillant leurs retours et en intégrant leurs besoins spécifiques dans la planification du projet.

Une première phase d'installation du nouvel éclairage a déjà eu lieu entre 2021 et 2024 à la suite d'un audit approfondi de l'éclairage et des installations existantes, qui a permis d'identifier les zones

nécessitant une rénovation prioritaire et un phasage des interventions à l'échelle de la commune.

Concrètement, les travaux porteront sur :

- des améliorations sécuritaires : réfection de têtes de câbles, installation de coffrets, mise à la terre individuelle sur candélabres, remplacement d'armoires, remplacement de réseaux électriques avec tranchées.
- le remplacement de mâts, lanternes et projecteurs.

Au terme du programme prévu dans le cadre du MPGP une économie d'énergie de 68% par rapport à la situation actuelle est attendue.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux est estimé à 765 454 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- ETAMPES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	765 454,00	100,00%
Total	765 454,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	382 727,00	50,00%
COMMUNE	382 727,00	50,00%
Total	765 454,00	100,00%

DOSSIER N° EX092493 - CAR - AMENAGEMENT DE LA RUE REVERSELEUX - COMMUNE D'ETAMPES (91)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 158 280,00 € HT	50,00 %	579 140,00 €
	Montant total de la subvention		579 140,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ETAMPES
Adresse administrative : 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
91150 ETAMPES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Franck MARLIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 19 juin 2025 - 22 mai 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. Les travaux doivent par ailleurs être réalisés pour assurer une accessibilité optimale d'une opération immobilière en cours de réalisation.

Description :

La commune d'Etampes (26 601 habitants INSEE 2022) propose l'opération "aménagement de la rue Reverseleux".

Le projet de requalification de la rue porte sur une longueur d'environ 650 m, comprendra dans un premier temps des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux électriques qui ne sont pas compris dans l'opération subventionnée, puis les aménagements de voirie.

Ces derniers comprennent la création de cheminements piétons conformes à la réglementation en vigueur (1,4 m dégagé de tout obstacle), des solutions pour apaiser la circulation automobile, telles que des plateaux surélevés aux carrefours et des chicanes, ainsi que la structuration du stationnement. Dans la mesure du possible, des plantations d'arbres seront également réalisées.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux est estimé à 2 895 700 € HT, plafonné à 1 158 280 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- ETAMPES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	2 895 700,00	100,00%
Total	2 895 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	579 140,00	20,00%
DEPARTEMENT 91 (acquis)	1 447 850,00	50,00%
COMMUNE	868 710,00	30,00%
Total	2 895 700,00	100,00%

**DOSSIER N° EX092496 - CAR - RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE MONDETOUT
(BÂTIMENTS B ET C) - COMMUNE D'ORSAY (91)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 120 000,00 € HT	50,00 %	560 000,00 €
	Montant total de la subvention		560 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ORSAY
Adresse administrative : 12 PLACE DU GENERAL LECLERC
91400 ORSAY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Rémi DARMON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 novembre 2025 - 31 octobre 2026

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune d'Orsay (16 655 habitants – INSEE 2022) propose l'opération "rénovation de l'école élémentaire de Mondétour (bâtiments B et C)".

Le groupe scolaire de Mondétour, construit en 1965 en même temps que le quartier éponyme, regroupe plusieurs équipements : une école maternelle, une école élémentaire, un centre de loisirs, la crèche « Le Petit Prince », ainsi que des logements de fonction. L'ensemble accueille 300 élèves en primaire, 150 en maternelle, 24 berceaux à la crèche, et mobilise 60 agents.

Le projet concerne les bâtiments B et C, qui abritent l'école élémentaire. Ces constructions sont aujourd'hui très énergivores, principalement en raison de leur isolation inexistante ou très faible, ainsi que de systèmes de production de chaleur surdimensionnés. Un audit énergétique réalisé en février 2024 a révélé une consommation annuelle de 186 381 kWh d'énergie finale.

L'objectif des travaux est d'atteindre un gain énergétique de 60,9 % pour ces deux bâtiments. En complément, le projet vise à améliorer le confort acoustique des locaux et à renforcer l'image architecturale du groupe scolaire.

Le programme de rénovation comprend l'adaptation du réseau de distribution de chaleur à l'enveloppe du bâtiment rénovée, le remplacement des menuiseries extérieures avec des brise-soleil, l'isolation des parois par l'extérieur, et la rénovation des toitures incluant leur isolation. Il prévoit également l'amélioration du renouvellement de l'air dans les classes et les sanitaires, la modernisation de l'éclairage par l'usage de

Leds, la mise en œuvre de dispositifs bioclimatiques pour le confort d'été, ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques pour une production d'énergie renouvelable.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût d'opération est estimé à 2 218 980 € HT (y compris la location de modulaires non éligibles), et plafonné à 1 120 000 HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- ORSAY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	2 155 527,00	97,14%
LOCATION MODULAIRES (non éligibles)	63 453,00	2,86%
Total	2 218 980,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION - CAR	560 000,00	25,24%
COMMUNE	1 658 980,00	74,76%
Total	2 218 980,00	100,00%

**DOSSIER N° EX097489 - CAR - RÉHABILITATION DE L'ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE -
COMMUNE DE BONDY (93)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	487 921,14 € HT	50,00 %	243 960,57 €
	Montant total de la subvention		243 960,57 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BONDY

Adresse administrative : ESPLANADE CLAUDE FUZIER
93140 BONDY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Stephen HERVE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 2 juin 2025 - 12 mars 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de commencer le chantier dès le 2 juin, afin d'assurer l'adaptation des services et la continuité de l'accueil du public, dans des conditions optimales au sein de l'Hôtel de Ville.

Description :

La commune de Bondy (51 066 habitants - INSEE 2022) propose l'opération "Réhabilitation de l'accueil de l'hôtel de ville".

La ville de Bondy a décidé d'engager des travaux de réaménagement de l'accueil de l'hôtel de ville dont l'accès se fait par le square du 8 mai 1945. Seul le hall d'accueil de 275 m² et les 6 bureaux totalisant 120 m² sont concernés par les travaux pris au titre de la présente fiche IRIS. Actuellement, celui-ci manque de lisibilité (espace fragmenté, faux plafond de niveaux différents, revêtements de sol variés) et il n'existe pas de guichet unique pour l'accueil des usagers. Ce projet vise à moderniser et optimiser l'accueil des usagers, à réorganiser les flux, à mettre l'accueil aux normes PMR (personnes à mobilité réduite), à améliorer les conditions de travail des agents et à installer des équipements sobres pour réduire l'empreinte carbone du bâtiment.

L'accueil correspond à un espace tout en longueur qui sera organisé en deux séquences :

- La première séquence correspond à la zone d'attente. Une paroi vitrée avec le logo de la ville marquera le début de cet espace délimité, d'une part, par l'entrée du bâtiment et, d'autre part, par la banque

d'accueil créée et dissociée du poste de sécurité. Ce dernier restera à son emplacement actuel, proche de l'entrée. La zone d'attente fera l'objet d'un traitement de sol différencié et bénéficiera d'éclairages spécifiques en LED. Il est également prévu un traitement acoustique spécifique. Pour gagner en espace et en lisibilité, il est prévu la démolition d'un bureau modulaire vitré de 12 m² situé au milieu de la pièce. Des travaux d'électricité sont prévus afin de permettre l'installation du mobilier (borne d'accueil, photomaton, photocopieur, distributeur, etc.) ; ce mobilier n'est pas éligible à la présente subvention.

- La seconde séquence est séparée de la première par une seconde paroi vitrée : elle correspond au back office composé de 6 bureaux. Ces derniers feront l'objet de travaux de peinture et de pose de nouvelles dalles de faux-plafond. Les portes actuelles seront déposées et remplacées par des portes vitrées pour assurer une meilleure visibilité des agents ; des portes secondaires seront créées dans chaque box pour permettre l'exfiltration des agents en cas d'agression. En raison de l'accroissement des postes de travail, portés à 10 unités, des travaux d'électricité (courant fort/faible) sont également prévus.

Il est également prévu la mise en place d'une nouvelle CTA, d'un rideau air chaud/froid à l'entrée du hall et d'un extracteur VMC. Un WC pour les personnes à mobilité réduite sera également créé. Les escaliers permettant d'accéder depuis le hall à gauche à la salle des fêtes - non concernée par la présente subvention - et à droite à d'autres bureaux - non concernés également par la présente subvention - seront mis aux normes PMR par la mise en place de main courante et de bandes podotactiles.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 597 335 € HT, plafonné à hauteur de 487 921,14 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- BONDY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX (base subventionnable)	480 791,97	80,49%
TRAVAUX (base non subventionnable)	109 413,86	18,32%
ÉTUDES ET HONORAIRES (base subventionnable)	7 129,17	1,19%
Total	597 335,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	243 960,57	40,84%
COMMUNE	353 374,43	59,16%
Total	597 335,00	100,00%

**DOSSIER N° EX097490 - CAR - RÉAMÉNAGEMENT DES COURS OASIS DU GROUPE SCOLAIRE
BETHINGER-SALENGRO - COMMUNE DE BONDY (93)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 076 355,64 € HT	50,00 %	538 177,82 €
	Montant total de la subvention		538 177,82 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BONDY

Adresse administrative : ESPLANADE CLAUDE FUZIER
93140 BONDY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Stephen HERVE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 2 juin 2025 - 12 mars 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de commencer le chantier dès le 2 juin, afin de démarrer les plantations des végétaux dans une période propice à leur enracinement et ainsi concourir à une meilleure végétalisation des aménagement paysagers des cour oasis.

Description :

La commune de Bondy (51 066 habitants - INSEE 2022) propose l'opération "Réaménagement des cours oasis du groupe scolaire Béthinger-Salengro".

Le groupe scolaire Béthinger-Salengro regroupe trois établissements situés au 106 rue Salengro : l'école maternelle Roger Salengro (102 élèves), l'école élémentaire Roger Salengro (253 élèves) et l'école élémentaire Jacques Béthinger (293 élèves). Il est contigu de l'école maternelle Alain Savary et du gymnase Roger Salengro, ces deux équipements n'étant pas concernés par le présent projet.

La surface totale des cours, situées au sud de chaque bâtiment, représente 4722 m² répartis de la façon suivante : 1186 m² pour la maternelle Salengro (dont 359 m² perméables), 1624 m² pour l'école élémentaire Salengro (dont 179 m² perméables) et 1912 m² pour l'élémentaire Béthinger (dont 202 m² perméables). Les cours sont caractérisées par une forte imperméabilisation, une gestion des eaux pluviales non optimale, un déficit d'espaces ombragés et des aménagements insuffisants pour les élèves.

Le réaménagement des cours porte sur 4518 m² ; les 204 m² restant correspondent à l'interface avec l'école maternelle Alain Savary et sera traité ultérieurement et ne relève donc pas des travaux pris au titre du présent projet. Les surfaces perméables représenteront 2369,40 m², soit 52,5% de la surface des cours. Les sols perméables correspondront à des espaces de motricité, ludiques et calmes en copeaux de bois et à des îlots végétalisés de pleine terre clos. Il est prévu la plantation de 29 arbres et de 121 arbustes.

Il est prévu la réorganisation complète des espaces avec :

- La création de zones végétalisées et de noues d'infiltration permettant de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain, de favoriser la biodiversité et d'assurer la gestion des eaux pluviales ;
- La création d'espaces pédagogiques (classe en plein air, potager éducatif) ;
- L'aménagement de zones ludiques (rivière, fontaine à eaux, espaces de motricité, etc.) et de zones de repos ;
- L'aménagement de zones techniques (espace de stockage).

Les travaux correspondent dans un premier temps à des travaux de dépose (enrobés, réseaux, mobiliers, bordures existants) et de nivellement. Dans un second temps, il est prévu la pose d'un enrobé de couleur clair pour les espaces circulés, à des travaux de soutènements et à l'aménagement des espaces perméables (aires de jeux et îlots végétalisés). Le matériel dédié à la classe en plein air et le mobilier de rangement ne constituent pas des dépenses éligibles à la présente subvention.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 1 082 655,64 € HT, plafonné à hauteur de 1 076 355,64 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- BONDY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX (base subventionnable)	1 049 355,64	96,92%
TRAVAUX (base non subventionnable)	6 300,00	0,58%
ÉTUDES ET HONORAIRES (base subventionnable)	27 000,00	2,49%
Total	1 082 655,64	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	538 177,82	49,71%
COMMUNE	544 477,82	50,29%
Total	1 082 655,64	100,00%

DOSSIER N° EX093994 - CAR - AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES BARRIÈRES - COMMUNE DE DRANCY (93)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	400 000,00 € HT	50,00 %	200 000,00 €
Montant total de la subvention			200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DRANCY

Adresse administrative : PLACE DE L HOTEL DE VILLE
93700 DRANCY

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame AUDE LAGARDE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2025 - 31 mars 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de commencer les plantations des nouvelles essences dans une période propice à leur enracinement, afin de participer à une meilleure végétalisation du site (début des plantations au 1er septembre 2025).

Description :

La commune de Drancy (71.363 habitants - INSEE 2021) propose l'opération "Aménagement du chemin des Barrières".

Le chemin des Barrières se trouve au nord de l'emprise ferroviaire qui traverse Drancy, à proximité du Blanc-Mesnil, dans un quartier pavillonnaire bâti à partir des années 1930. En pente, il se prolonge vers l'Est par un autre sentier, dit le Chemin latéral, et conduit à son point culminant à un pont qui enjambe les voies ferroviaires. Ces sentiers permettent le développement des mobilités douces, puisque la circulation automobile y est interdite, et contribuent à irriguer les quartiers d'habitation de points de rencontres et de convivialité. Végétalisés, ils participent au rafraîchissement urbain.

Le chemin des Barrières est aujourd'hui en mauvais état. L'enrobé est dégradé, des espèces végétales non-indigènes ont envahi les bas-côtés, les murs et les escaliers sont abîmés.

Le projet consiste à réhabiliter ce chemin, en fusionnant les deux terrasses qui le constituent, et en les

transformant en espaces végétalisés arborés.

Le projet prévoit de créer 456 m² d'espaces verts, de planter 15 arbres, des arbustes et des plantes vivaces, et de créer une jardinière. Il est également prévu de reprendre les clôtures existantes et d'ajouter un terrain de pétanque et des bancs. De même, les terrasses seront refaites et la borne à eau changée.

Pour mener à bien ces travaux, d'importants travaux de voiries et réseaux divers (VRD) sont prévus avec la reprise de 85 m² d'enrobé rouge, la réalisation d'un enrobé beige sur une surface de 479 m² ainsi que la réfection de l'escalier Bizet et la création d'un parking de 47 m² avec un pavage drainant.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 609 700,81 € HT, plafonné à hauteur de 400 000 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- DRANCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX (base subventionnable)	400 000,00	65,61%
TRAVAUX (base non subventionnable)	209 700,81	34,39%
Total	609 700,81	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	200 000,00	32,80%
ÉTAT - FONDS VERT (sollicité)	121 940,16	20,00%
COMMUNE	287 760,65	47,20%
Total	609 700,81	100,00%

DOSSIER N° EX093778 - CAR CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE HONORE DE BALZAC ET RECONSTRUCTION D'UNE RESTAURATION SCOLAIRE- COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE (93)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 300 000,00 € HT	50,00 %	650 000,00 €
Montant total de la subvention			650 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE
Adresse administrative : 18 BOULEVARD DE L'HOTEL DE VILLE
93290 TREMBLAY EN FRANCE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Francois ASENSI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 10 février 2025 - 1 septembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité exceptionnelle de commencer les travaux avant le passage en commission permanente compte-tenu de l'objet de l'équipement

Description :

La commune de Tremblay-en-France (37.271 habitants - INSEE 2021) propose l'opération "Construction d'une école d'une école élémentaire au sein du groupe scolaire Honoré de Balzac et reconstruction d'une restauration scolaire".

Le quartier des Cottages a été construit en 1927 selon un plan orthogonal. Il est composé de deux artères Nord-Sud desservant le quartier du Vieux Pays aux autres quartiers de Tremblay-en-France et de nombreuses voies transversales Est-Ouest faisant la liaison entre les villes de Villepinte et Mitry-Mory. Il a été par la suite étendu par la construction de plusieurs lotissements.

Le groupe scolaire Honoré de Balzac se trouve au 37 rue Hector-Berlioz (référence cadastrale AI1093). Construit en 1971, il accueille aujourd'hui 5 classes de maternelle, 13 classes élémentaire et une restauration scolaire. Pour l'ensemble du quartier des Cottages – Bois Saint Denis, les besoins échelonnés sont de +3 classes en maternelle et de +19 classes en élémentaire, d'ici à 2027. Aussi, la commune a décidé de réaliser une école élémentaire au sein du groupe scolaire existant Honoré de Balzac, en construisant une école composée de 10 classes élémentaires et en démolissant puis en reconstruisant une restauration scolaire intégrant une liaison froide. Les 10 classes devront être évolutives

afin de pouvoir accueillir des classes de maternelles si les effectifs évoluent en ce sens.

Pour l'école, le projet, d'une surface de 1 598m², comprend un logement de gardien, un hall d'accueil, deux bureaux, une salle de réunion, des locaux techniques, onze salles de 80m² (10 classes + 1 salle RASED), une salle polyvalente de 130m², une réserve de matériel de 25m² et des sanitaires.

Le projet de restauration scolaire, d'une surface de 598m², comptera quatre salles de restauration (2 élémentaires, 1 maternelle et 1 adulte). Une surface de tri suffisante permettra à la restauration d'intégrer la démarche "mon restau responsable". Plusieurs salles techniques (laverie, office, chambre froide, vestiaire, réserves, bureau, locaux déchets et entretiens) sont également prévues. Il passera à terme de 403 à 612 repas servis par jour.

Le projet intègre des principes de flexibilité, de modularité et de réversibilité des espaces, afin de varier les modalités de travail. Pour cela, les classes intégreront de nombreux rangements de stockage, des espaces d'affichage interchangeable ainsi que du mobilier facilement déplaçable. Afin de bien identifier le nouvel établissement, l'entrée de la nouvelle école sera dissociée des entrées actuelles du groupe scolaire.

Le bâtiment présentera un bilan carbone faible, à énergie positive et atteignant des cibles HQE. L'objectif ici visé est le label E4C1. Pour cela, le chantier sera à faible impact environnemental, optimisant les consommations énergétiques par une isolation performante, grâce à une conception bioclimatique du bâtiment (utilisation de matériaux à forte inertie, compacité de la construction, étudiée en fonction de son exposition) et en utilisant des énergies renouvelables locales. Une réflexion sur la durée de vie des matériaux, le réemploi et le cycle de vie du bâtiment sera également conduite.

En parallèle du projet, et non-pris en compte dans la présente fiche-projet, de nouveaux espaces piétons favorisant la circulation le partage d'espaces avec les cycles seront réalisés par la ville de Tremblay-en-France sur la voirie.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 10 175 274,95 € HT, plafonné à hauteur de 1 300 000 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- TREMBLAY-EN-FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX (base éligible)	1 300 000,00	12,78%
TRAVAUX (base non éligible)	7 803 647,55	76,69%
ÉTUDES ET HONORAIRES (base non éligible)	1 071 627,40	10,53%
Total	10 175 274,95	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	650 000,00	6,39%
COMMUNE	9 525 274,95	93,61%
Total	10 175 274,95	100,00%

**DOSSIER N° EX095850 - CAR - EXTENSION (CLASSES ET REfectoire) ET RENOVATION
ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE CHARCOT - COMMUNE DU PLESSIS-TREVIS (94)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 600 000,00 € HT	50,00 %	800 000,00 €
Montant total de la subvention			800 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU PLESSIS TREVIS

Adresse administrative : 36 AVENUE ARDOUIN
94420 LE PLESSIS TREVIS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Didier DOUSSET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 juin 2025 - 31 août 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (diagnostics préalables, honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. Conformément au même article, l'autorisation de démarrage anticipé des travaux est motivée par la nécessité de garantir au mieux les conditions de sécurité des élèves durant la phase travaux tout en tenant les échéances correspondant à la livraison de programmes immobiliers. La date d'éligibilité des dépenses retenue correspond à la date de dépôt du dossier de demande de subvention sur la plateforme régionale.

Description :

La commune du Plessis-Trévis (20 218 habitants – INSEE 2021) propose l'opération « extension (classes et réfectoire) et rénovation énergétique de l'école maternelle Charcot ».

L'école Charcot construite dans les années 1970 comporte aujourd'hui 4 classes, un dortoir, un office avec un réfectoire de 70 places (repas en 2 services), une salle polyvalente, une bibliothèque et des locaux de service, administratifs et de détente pour le personnel. Un bâtiment mitoyen accueille deux logements. L'école ne répond plus aux exigences thermiques ni aux besoins en termes de capacité d'accueil. Pour faire face à la croissance des effectifs scolaires, l'extension de l'ordre de 350 m² permettra

d'accueillir trois classes supplémentaires et d'adapter la capacité du réfectoire.

L'agrandissement du dortoir (dont la capacité passera de 40 à 80 places) se réalisera par désaffectation d'une classe tandis que deux classes seront aménagées à la place de l'office et du réfectoire actuels. L'entrée sera équipée d'un auvent.

Afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments existants (gain de 55% visés), ils feront l'objet d'une isolation par l'extérieur sur la quasi-totalité des façades, les fenêtres de l'école seront remplacées et une ventilation double flux sera installée dans les locaux occupés quotidiennement par les enfants. Une pompe à chaleur sera installée impliquant le remplacement des convecteurs actuels et la création d'un nouveau réseau d'eau chaude sanitaire.

Un nouveau réfectoire plus grand (91 places) sera construit ainsi que deux nouvelles classes, des sanitaires, des locaux techniques et un local vélos dans un nouveau bâtiment qui s'implantera en "L" par rapport au corps principal. Il sera réalisé en ossature bois et l'ensemble de la couverture de l'extension sera végétalisée.

Les espaces extérieurs seront peu modifiés, en dehors des cours de récréation avec déplacement de certaines des aires de jeux pour enfants et la création de deux îlots de fraîcheur pour tenir compte de l'impact de l'extension sur l'espace vert existant et l'infiltration des eaux pluviales. 38% de la surface traitée sera de nature imperméable. Un bassin de rétention enterré de 80 m² devra toutefois être mis en œuvre en complément.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 2 603 810,35 € HT, plafonné à 1 600 000,00 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- LE PLESSIS-TREVISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	2 384 791,95	91,59%
ETUDES	219 018,40	8,41%
Total	2 603 810,35	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	800 000,00	30,72%
ETAT - DETR (acquise)	100 000,00	3,84%
ETAT - DSIL (acquise)	200 000,00	7,68%
METROPOLE DU GRAND PARIS (acquise)	483 242,00	18,56%
COMMUNE	1 020 568,35	39,20%
Total	2 603 810,35	100,00%

DOSSIER N° EX094004 - CAR - CRÉATION D'UN PARKING FAVORISANT LES MOBILITÉS DURABLES ET COMPLÉMENTAIRES AU TIERS LIEU DE VILLAINES-SOUS-BOIS - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE (95)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041512-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	978 959,30 € HT	30,00 %	293 687,79 €
Montant total de la subvention			293 687,79 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES
CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

Adresse administrative : DOMAINE DE LA MOTTE
95270 LUZARCHES

Statut Juridique : Communauté de Communes

Représentant : Monsieur Patrice ROBIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 2 juillet 2024 - 31 mai 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la prise en compte de l'achat de la parcelle dans la base subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond à la date d'achat de la parcelle.

Description :

La communauté de communes Carnelle-Pays-de-France (33.283 habitants - INSEE 2021) propose l'opération "Création d'un parking favorisant les mobilités durables et complémentaires au tiers-lieu de Villaines-sous-Bois".

À la jonction des communes de Villaines-sous-Bois et Belloy-en-France, un pôle est en cours d'aménagement à proximité immédiate de la gare SNCF de Villaines, entourant le rond-point de la départementale D909, avec la construction d'un tiers-lieu, d'un pôle médical et d'une micro-crèche.

Pour accompagner ce développement, la communauté de communes Carnelle-Pays-de-France a acquis en juillet 2024 la parcelle A n°365, d'une surface de 4 453 m², afin d'y créer un nouveau parking d'une capacité de 137 places. Ce parking se substituera au parking existant de 47 places qui fait face à une saturation quotidienne par les usagers des transports en commun et engendre des stationnements sauvages (une vingtaine de véhicules recensés chaque jour en fin de matinée). Le site du parking actuel accueillera le futur tiers-lieu.

Le projet vise donc à répondre à la demande croissante de stationnement, à améliorer les infrastructures, à favoriser l'accès aux services et à encourager l'usage des transports en commun, en favorisant les rabattements entre le réseau structurant et les réseaux locaux.

Le futur parking offrira une capacité totale de 137 places, parmi lesquelles 92 seront dédiées aux usagers des transports en commun, et 45 places, sous contrôle d'accès par barriérage, seront réservées au personnel du futur tiers-lieu.

L'entrée du parking sera située sur le chemin de Pontoise et sera éloignée du passage à niveau, conformément aux recommandations de la SNCF pour éviter tout encombrement près des voies ferrées.

Les aménagements prévus intègrent 137 places dans un matériau drainant et engazonné, des zones de circulation des places dédiées au covoiturage, des bornes de recharge pour véhicules électriques (4 places réservées), des éclairages publics de type LED ainsi qu'un abri vélo sécurisé.

Un soin particulier a été apporté dans la conception à la gestion écologique des eaux pluviales, à la fluidité de la circulation à la sécurité (clôtures et éclairages) et à l'aménagement paysager du site, notamment par la création d'espaces verts sur les zones non circulables.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 1 031 318,02 € HT, plafonné à hauteur de 978 959,30 € HT, la subvention est calculée au taux de 30%.

Localisation géographique :

- VILLAINES-SOUS-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACQUISITION (base subventionnable)	89 060,00	8,64%
TRAVAUX (base subventionnable)	858 128,69	83,21%
TRAVAUX (base non subventionnable)	38 471,69	3,73%
ÉTUDES ET HONORAIRES (base subventionnable)	31 770,61	3,08%
non subventionnable)	13 887,03	1,35%
Total	1 031 318,02	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	293 687,79	28,48%
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE (sollicité)	154 697,70	15,00%
ÉTAT - DSIL 2024 (acquise)	103 131,80	10,00%
COMMUNE	479 800,73	46,52%
Total	1 031 318,02	100,00%

**DOSSIER N° EX094006 - CAR - AMÉNAGEMENT ET RESTAURATION DE L'ENCEINTE HISTORIQUE
NON PROTÉGÉE DU DOMAINE DE LA MOTTE A LUZARCHES - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CARNELLE PAYS-DE-FRANCE (95)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041512-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	542 509,80 € HT	30,00 %	162 752,94 €
	Montant total de la subvention		162 752,94 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES
CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

Adresse administrative : DOMAINE DE LA MOTTE
95270 LUZARCHES

Statut Juridique : Communauté de Communes

Représentant : Monsieur Patrice ROBIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2026 - 31 juillet 2026

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La communauté de communes Carnelle-Pays-de-France (33.283 habitants - INSEE 2021) propose l'opération « Aménagement et restauration de l'enceinte historique non protégée du Domaine de la Motte à Luzarches » sis au 3, rue François de Ganay à Luzarches.

Le domaine de la Motte est un site historique situé à Luzarches. Construit sur les vestiges du château féodal des Bouteiller de Senlis, dont l'origine remonte au XIIIème siècle, le domaine conserve une partie de son architecture médiévale. Ce château suivait un plan quadrangulaire et était flanqué de sept tours, dont cinq sont encore visibles aujourd'hui. Parmi celles-ci, trois sont intégrées dans le périmètre du projet. Depuis octobre 2021, ce site accueille le siège de la communauté de communes Carnelle-Pays-de-France, ainsi que la bibliothèque intercommunale, qui coordonne un réseau de neuf bibliothèques réparties sur le territoire. Le domaine accueille également de nombreux événements culturels

Le projet de réhabilitation et de valorisation des infrastructures du domaine vise à optimiser l'usage du site. En accentuant la dimension patrimoniale du site, il s'agit de mettre en valeur l'enceinte historique et d'aménager des zones techniques pour le développement d'activités culturelles telles que des animations avec sons et lumières, complémentaires à la création d'un futur théâtre de plein air (non compris dans les

dépenses du présent projet).

Les travaux, qui interviennent sur les éléments non classés, consisteront en :

- la consolidation et l'aménagement des tours, des remparts, des murs de clôture ;
- la réfection partielle de la chaussée carrossable en vue de faciliter l'accès aux véhicules des artistes ;
- la création d'un réseau d'arrosage automatique à partir de la cuve de récupération des eaux de pluies existante pour garantir le verdissement des espaces en permanence.

La localisation des interventions se concentre sur les éléments bâtis du domaine de la Motte, principalement autour des trois tours et des infrastructures connexes (remparts, voirie, système d'arrosage).

Le programme visera à respecter le patrimoine architectural, notamment par l'utilisation de matériaux traditionnels (pierre et bois).

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 564 378,60 € HT, plafonné à hauteur de 542 509,80 € HT, la subvention est calculée au taux de 30%.

Localisation géographique :

- LUZARCHES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX (base subventionnable)	502 859,80	89,10%
TRAVAUX (base non subventionnable)	21 868,80	3,87%
ÉTUDES ET HONORAIRES	39 650,00	7,03%
Total	564 378,60	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	162 752,94	28,84%
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE (sollicité)	84 656,79	15,00%
COMMUNE	316 968,87	56,16%
Total	564 378,60	100,00%

DOSSIER N° EX094007 - CAR - CRÉATION D'UN CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL A VILLIERS-LE-SEC - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE (95)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041512-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	321 256,00 € HT	30,00 %	96 376,80 €
	Montant total de la subvention		96 376,80 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES
CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

Adresse administrative : DOMAINE DE LA MOTTE
95270 LUZARCHES

Statut Juridique : Communauté de Communes

Représentant : Monsieur Patrice ROBIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 28 mai 2025 - 31 mai 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la prise en compte de l'achat de la parcelle dans la base subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond à la date d'achat de la parcelle.

Description :

La communauté de communes Carnelle-Pays-de-France (33.283 habitants - INSEE 2021) propose l'opération « Création d'un centre technique intercommunal à Villiers-le-Sec ».

Actuellement, les agents de la communauté de communes, qui intervient sur les compétences techniques de l'agglomération (dépôts sauvages, gestion et entretien des voiries, maintenance des espaces verts et des bâtiments intercommunaux) ne disposent pas d'infrastructures adéquates, notamment de locaux de stockage et d'un atelier pour entretenir le matériel. L'absence de site adapté impose des contraintes de gestion (double manutention pour le tri et l'acheminement des déchets vers les déchèteries stationnement de véhicules utilitaires sur le site du domaine de la Motte).

Le site choisi pour l'implantation du site du centre technique intercommunal (CTI), sur la parcelle A°504 (857m²), se trouve en dehors du centre-ville, ce qui limitera les nuisances pour les riverains, et à proximité des routes principales (Francilienne – N104, D9, D26, D85), ce qui facilitera les interventions sur l'ensemble des 19 communes de l'intercommunalité.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment modulaire de 123 m² au sol doté de :

- 2 bureaux de 16m², dont 1 intégrant un espace dédié aux réunions d'équipes (4-5 personnes) ;
- une salle de pause de 14m², 2 vestiaires (hommes/femmes) avec chacun une douche, ainsi qu'un sanitaire commun accessible aux PMR ;
- des espaces de stockage de matériel / outils tant en intérieur qu'en extérieur ;
- une zone de stationnement intérieur pour le camion-benne co-aménagée en atelier ;
- des places de parking extérieur pour les véhicules utilitaires du parc communautaire et le container, ainsi que des emplacements réservés à l'implantation de 2 bennes prévues en acquisition par la C3PF, dans la continuité de sa stratégie de gestion des dépôts sauvages notamment.

Le bâtiment présentera un bardage en bois et toiture en bac acier pour s'harmoniser avec l'environnement et aura une toiture mono-pente pour limiter l'impact visuel. Une cuve de récupération des eaux de pluie sera installée pour le nettoyage des véhicules et les sanitaires.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 338 143 € HT, plafonné à hauteur de 321 256 € HT, la subvention est calculée au taux de 30%.

Localisation géographique :

- VILLIERS-LE-SEC

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
ACQUISITION	5 000,00	1,48%
TRAVAUX (base subventionnable)	279 566,00	82,68%
TRAVAUX (base non subventionnable)	11 087,00	3,28%
ÉTUDES ET HONORAIRES (base subventionnable)	36 690,00	10,85%
ÉTUDES ET HONORAIRES (base non subventionnable)	5 800,00	1,72%
Total	338 143,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	96 376,80	28,50%
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE (sollicité)	50 293,13	14,87%
COMMUNE	191 473,07	56,62%
Total	338 143,00	100,00%

**DOSSIER N° EX096709 - CAR - EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ALBERT-CAMUS -
COMMUNE DE GONESSE (95)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 241 400,00 € HT	50,00 %	620 700,00 €
	Montant total de la subvention		620 700,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GONESSE

Adresse administrative : 66 RUE DE PARIS
95500 GONESSE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Jean-Pierre BLAZY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 juillet 2025 - 1 septembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité exceptionnelle de commencer les travaux avant le passage en commission permanente, afin de pouvoir assurer sa mise en service à la rentrée de septembre 2026.

Description :

La commune de Gonesse (26 959 - INSEE 2022) propose l'opération "Extension de l'école élémentaire Albert-Camus".

Cette opération s'inscrit dans un contexte de transformation du quartier de la Fauconnière, inscrit dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Construite au début des années 1970, cette école n'a jamais été rénovée. L'école Albert-Camus souffre aujourd'hui d'une saturation capacitaire, d'un vieillissement avancé et d'une inadaptation aux normes en vigueur.

L'opération présentée ici porte exclusivement sur l'extension du bâtiment scolaire, dans le cadre d'un programme global de rénovation-extension de l'école Albert-Camus, la réhabilitation du bâtiment existant et de ses abords, dont les travaux sont prévus en 2026, étant présentés dans l'opération EX096710.

Le projet global vise à augmenter la capacité d'accueil de l'établissement de 9 à 12 classes tout en intégrant des locaux complémentaires polyvalents, en cohérence avec les besoins pédagogiques. Il s'agit également d'améliorer les conditions de travail des enseignants et des agents, tout en favorisant l'accueil de nouveaux élèves dans de bonnes conditions.

La création de l'extension vise principalement à accueillir trois nouvelles salles de classe, un réfectoire de 106 places avec une cuisine de réchauffage, ainsi que plusieurs locaux de service. Le bâtiment projeté

s'implantera en façade nord du bâtiment existant, sur des parcelles communales cadastrées ZB 476, 477, 478 et 178 pour une surface foncière totale d'environ 6480 m². La surface construite ajoutée au titre de l'extension s'élève à 768,4 m², ce qui portera la surface totale du groupe scolaire à plus de 1900 m² utiles. Le projet d'extension pris en compte dans la présente fiche-projet comprend :

- la création de trois salles de classe supplémentaires.
- l'aménagement d'un espace de restauration scolaire indépendant
- la mise en place de locaux annexes : sanitaires accessibles (y compris PMR), hall d'accueil, salle d'activités, bibliothèque, bureaux administratifs (les bureaux administratifs seront regroupés à l'extrémité nord de l'extension, séparant clairement les espaces dédiés aux élèves de ceux réservés aux enseignants et au personnel), locaux d'entretien, espace technique
- la réalisation d'un préau intérieur jouant un rôle de liaison entre le bâtiment existant et l'extension
- l'intégration d'un ascenseur PMR

Les performances visées respectent les exigences RE2020. Les matériaux retenus sont biosourcés (structure bois, isolants écologiques, menuiseries bois double vitrage). L'ensemble sera raccordé à un réseau géothermique intercommunal pour le chauffage, et les toitures seront végétalisées pour renforcer l'isolation thermique et réguler les eaux pluviales. Une attention particulière est portée à l'acoustique (normes DnTA 40 dB), au confort d'été (protection solaire, ventilation naturelle), et à la résilience du site face aux effets du changement climatique.

L'extension a été dimensionnée pour s'intégrer dans une logique de sobriété foncière, sans emprise nouvelle sur des espaces naturels, avec des sols désimperméabilisés en cour nord. La conception architecturale assure une cohérence avec le patrimoine moderniste du site, tout en le rendant conforme aux exigences contemporaines d'usage, de performance et d'inclusivité.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 3 774 685 € HT, plafonné à hauteur de 1 241 400 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- GONESSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX (base subventionnable)	1 241 400,00	32,89%
TRAVAUX (base non subventionnable)	2 237 570,00	59,28%
ÉTUDES ET HONORAIRES (base non subventionnable)	295 715,00	7,83%
Total	3 774 685,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	620 700,00	16,44%
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE (sollicité)	827 094,00	21,91%
ÉTAT - DPV (sollicité)	600 000,00	15,90%
CARPF - CA ROISSY-PAYS-DE-FRANCE (sollicité)	500 000,00	13,25%
COMMUNE	1 226 891,00	32,50%
Total	3 774 685,00	100,00%

DOSSIER N° EX093892 - CAR - CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE- COMMUNE DE MARLY-LA-VILLE (95)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	760 000,00 € HT	50,00 %	380 000,00 €
	Montant total de la subvention		380 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MARLY LA VILLE

Adresse administrative : 10 RUE DU COLONEL FABIEN
95670 MARLY LA VILLE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur ANDRE SPECQ, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2025 - 30 janvier 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité exceptionnelle de commencer les travaux avant le passage en commission permanente compte-tenu de l'objet de l'équipement

Description :

La commune de Marly-la-Ville (5 681 habitants - INSEE 2021) propose l'opération "Construction d'une école élémentaire".

La ville conduit un développement urbain sur le secteur du village, qui intègre d'anciennes fermes et une partie d'un vaste haras. La programmation de 1.100 logements dont plus 700 logements locatifs sociaux nécessite de développer les équipements publics. Dans ce cadre, la ville va construire un nouveau groupe scolaire de 17 classes et un ALSH.

L'objet du présent projet est de financer l'école élémentaire, l'école maternelle et l'ALSH étant financés par ailleurs dans le cadre du CAR (FP EX093893).

L'élémentaire est composée de onze classes, dont une classe inclusive qui travaillera en lien avec les structures médico-sociales du secteur, des sanitaires, pour une superficie de 839m².

La superficie totale dédiée de cette opération est de 2 669m², comprenant l'accueil, les classes élémentaires, la restauration scolaire, les locaux d'entretien, les espaces extérieurs, ainsi que les locaux techniques, soit 43% de la surface totale du groupe scolaire.

L'espace restauration inclut les espaces ouverts aux élèves (sanitaires et salles), l'office (stockage, réchauffage, préparation des repas, plonge, salle de remise à température etc), ainsi que des espaces réservés au personnel (bureau, vestiaires, douche). Il permettra le service de 261 repas en élémentaire par jour, en liaison froide.

Les locaux extérieurs seront composés de :

- d'un parvis commun, positionné en lien avec le nouveau quartier et la ville historique
- de 2 cours
- de stationnements vélos.

Les cours sont utilisées par les écoles et dans le cadre des activités périscolaire et extrascolaire. Leur aménagement offrira aux enfants des terrains de jeux variés, propices à de multiples activités et expériences sensibles et motrices adaptées à la tranche d'âge concernée. Les cours seront végétalisées, avec une attention particulière portée au choix des essences des arbres. Elles seront partiellement couvertes par un préau. La présente subvention prendra en charge les dépenses inhérentes aux espaces extérieurs dévolus à l'école élémentaire.

Le parti pris architectural du projet vient s'implanter dans le paysage en offrant une volumétrie à échelle humaine, et des matériaux naturels et chaleureux. Il fait le lien entre le centre-ville historique et le nouveau quartier du haras. Les cours de l'école sont des espaces au maximum déminéralisés. Une butte plantée, espace de biodiversité/jardin de découverte, viendra séparer la zone calme de la zone de jeux.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 7 664 682,00 € HT, plafonné à hauteur de 760 000,00 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- MARLY-LA-VILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX (base subventionnable)	760 000,00	9,94%
TRAVAUX (base subventionnable)	5 736 652,00	75,04%
ÉTUDES ET HONORAIRES (base non subventionnable)	1 148 030,00	15,02%
Total	7 644 682,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	380 000,00	4,97%
ÉTAT-DPV (sollicité)	215 000,00	2,81%
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE (sollicité)	1 650 000,00	21,58%
CARPF (Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France) (sollicité)	2 900 000,00	37,93%
COMMUNE	2 499 682,00	32,70%
Total	7 644 682,00	100,00%

**DOSSIER N° EX093893 - CAR - CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE ET D'UN ALSH -
COMMUNE DE MARLY-LA-VILLE (95)**

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	940 000,00 € HT	50,00 %	470 000,00 €
	Montant total de la subvention		470 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MARLY LA VILLE

Adresse administrative : 10 RUE DU COLONEL FABIEN
95670 MARLY LA VILLE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur ANDRE SPECQ, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2025 - 30 janvier 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité exceptionnelle de commencer les travaux avant le passage en commission permanente compte-tenu de l'objet de l'équipement

Description :

La commune de Marly-la-Ville (5 681 habitants - INSEE 2021) propose l'opération "Construction d'une école maternelle et d'un ALSH".

La ville conduit un développement urbain sur le secteur du village, qui intègre d'anciennes fermes et une partie d'un vaste haras. La programmation de 1.100 logements dont plus 700 logements locatifs sociaux nécessite de développer les équipements publics. Dans ce cadre, la ville va construire un nouveau groupe scolaire de 17 classes et un ALSH.

L'objet du présent projet est de financer l'école maternelle et l'ALSH, l'école élémentaire étant financée par ailleurs dans le cadre du CAR (FP EX093892).

L'école maternelle est composée de 6 classes, un dortoir, des sanitaires, pour une superficie de 794 m². Les locaux de la maternelle sont mutualisés avec un ALSH, composé de 5 salles d'activité, d'une superficie de 511m².

La superficie totale du projet est de 3 549m², soit 57% de la surface totale du groupe scolaire, comprenant l'accueil, l'ALSH, les classes maternelles, la restauration scolaire, les locaux d'entretien, les espaces

extérieurs, ainsi que les locaux techniques.

L'espace restauration inclut les espaces ouverts aux élèves (sanitaires et salles), l'office (stockage, réchauffage, préparation des repas, plonge, salle de remise à température etc), ainsi que des espaces réservés au personnel (bureau, vestiaires, douche). Il permettra le service de 143 repas en maternelle par jour, en liaison froide.

Les locaux extérieurs, composés d'un parvis, de 2 cours et de stationnements vélos, seront largement végétalisés. La présente subvention prendra en charge les dépenses inhérentes aux espaces extérieurs dévolus à l'école maternelle.

Le parti pris architectural du projet vient s'implanter dans le paysage en offrant une volumétrie à échelle humaine, et des matériaux naturels et chaleureux. Il fait le lien entre le centre-ville historique et le nouveau quartier du haras. Les cours de l'école sont des espaces au maximum déminéralisés. Une butte plantée, espace de biodiversité/jardin de découverte, viendra séparer la zone calme de la zone de jeux.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 10 133 653,00 € HT, plafonné à hauteur de 940 000,00 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- MARLY-LA-VILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX (base subventionnable)	940 000,00	9,28%
TRAVAUX (base non subventionnable)	7 604 403,00	75,04%
ÉTUDES ET HONORAIRES (base non subventionnable)	1 589 250,00	15,68%
Total	10 133 653,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	470 000,00	4,64%
ÉTAT - DPV (sollicité)	285 000,00	2,81%
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE (sollicité)	1 000 000,00	9,87%
CARPF (Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France) (sollicité)	4 450 000,00	43,91%
CAF	350 000,00	3,45%
COMMUNE	3 578 653,00	35,31%
Total	10 133 653,00	100,00%

Annexe 4 - fiche EX088064 modifiée

DOSSIER N° EX088064 - CAR- REQUALIFICATION URBAINE DE LA RUE SAINT-THIBAUT- COMMUNE DE PROVINS (77)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	1 303 253,00 € HT	50,00 %	651 626,50 €
	Montant total de la subvention		651 626,50 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PROVINS

Adresse administrative : 1 PLACE DU MARECHAL LECLERC
77160 PROVINS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur OLIVIER LAVENKA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 19 juin 2025 - 15 octobre 2025

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Provins (11958 habitants INSEE 2021) propose l'opération suivante "Requalification de la rue Saint- Thibault".

La cité médiévale de Provins bénéficie depuis 2002 du label « patrimoine mondial de l'UNESCO » ; un plan de gestion UNESCO est ainsi en cours d'élaboration et devrait aboutir courant 2025. Dans ce cadre, il est prévu la refonte, en cours, du plan local d'urbanisme (PLU), du secteur patrimonial remarquable (SPR), mais aussi de sa « zone tampon Unesco ».

Aussi, l'objectif du projet -objet de la présente fiche IRIS- consiste en une requalification urbaine, paysagère et fonctionnelle de la rue Saint-Thibault, ancienne rue médiévale qui est le lien entre la ville haute et la ville basse et qui constitue la principale porte d'entrée dans la ville. Cet axe, d'un gabarit compris entre 5 et 14 mètres, est ponctué de plusieurs monuments historiques, dont l'Hôtel-Dieu, et est remarquable de par sa position sur le flanc du coteau qui offre des vues. Le projet porte sur la totalité de la rue qui est comprise entre la place du Châtel et la rue Christophe-Opoix, soit près de 500 mètres de longueur.

Les principaux postes d'aménagement sollicités au titre du dispositif CAR concernent :

- l'aménagement de la chaussée, du stationnement longitudinal, des espaces trottoirs de la

rue intégrant la mise en œuvre d'un sol qualitatif permettant l'amélioration des usages.

- la requalification des perrons et certains accès aux résidences avec une attention particulière portée à la définition et au traitement des limites (bordures, caniveaux, limite de voirie, stationnement, limites entre les espaces de circulation et les espaces piétonniers, raccords entre deux espaces, bateaux...).

- la requalification du parking de l'arbre, destiné à être aménagé en un belvédère offrant une vue vers le nord sur le grand paysage.

- l'aménagement du parking des Jacobins ;

- l'aménagement du belvédère des citernes ;

- la requalification du carrefour entre la rue Saint-Thibault, la rue Christophe-Opoix, la rue du Val et la rue Moulin de la Ruelle.

Plus généralement, il est prévu la clarification et la réorganisation du stationnement sur rue (aménagement de places de stationnement, limitation du stationnement sur certaines sections, les places de stationnement pourront être dessinées lorsque le gabarit de la rue le permet, ...) afin de mettre en scène les immeubles patrimoniaux. La rue sera traitée dans l'esprit d'une voie « 20km/h ». De manière générale et au regard du gabarit de la rue, l'espace dédié à l'automobile sera réduit à l'essentiel.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 1 952 563€ HT, plafonné à hauteur de 1 303 253 € HT, la subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- PROVINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX (base éligible)	1 303 526,00	66,76%
TRAVAUX (base non éligible)	479 037,00	24,53%
HONORAIRES ET ETUDES (base non éligible)	170 000,00	8,71%
Total	1 952 563,00	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	651 626,50	33,37%
COMMUNE	1 300 936,50	66,63%
Total	1 952 563,00	100,00 %

Annexe 5 - avenant 1 - CAR Buc 78

AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL DE BUC (78)

La Région Ile-de-France, sise à Saint-Ouen-sur-Seine (93400) – 2 rue Simone Veil, représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE, en vertu de la délibération n° CP 2025-290 du 20 novembre 2025

ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

La Commune de Buc, sise à Buc (78530) – 3 rue des Frères Robin, représentée par son Maire, Monsieur Stéphane GRASSET, en vertu de la décision n° 2025-178 du 19 septembre 2025

ci-après dénommée « la Commune »

d'autre part,

Après avoir rappelé :

- la délibération de la commission permanente du conseil régional n° CP 2024-152 du 30 mai 2024 approuvant le contrat d'aménagement régional avec la commune de Buc ;
- le contrat d'aménagement régional de Buc signé le 8 janvier 2025 ;
- la décision de Monsieur le Maire de Buc n° 2025-178 du 19 septembre 2025

Considérant que le projet de « rénovation énergétique de la Maison des jeunes, dite le SPOT », est reporté et ne sera pas mené avant l'expiration de la convention de 3 ans passée avec la Région dans le cadre du contrat d'aménagement régional ;

Considérant que la commune a dans ses priorités l'aménagement de circulations douces sur la ville, la sécurité des élèves et des piétons aux abords des établissements scolaires, l'amélioration du cadre de vie pour une ville plus accessible, durable en cohérence avec les engagements environnementaux de la municipalité et la Région ;

Considérant que la commune a décidé de donner la priorité à la « création d'un cheminement piéton le long du collège Martin Luther King », dont la réalisation est prévue en 2025, avec un achèvement des travaux sur l'exercice 2026 ;

Considérant la nécessité pour la commune de ne pas perdre le bénéfice du financement régional grâce à la substitution au sein du contrat d'aménagement régional de l'opération « rénovation énergétique de la Maison des jeunes SPOT » par l'opération « création d'un cheminement piéton le long du collège Martin Luther King » ;

Considérant qu'au regard des dépenses de réalisation du projet de « création d'un cheminement piéton le long du collège Martin Luther King » estimées à 380 067,62 € HT et plafonnées à 200 000 € HT pour application du taux d'intervention de 50%, le montant de la subvention régionale est maintenu à hauteur de 100 000 €.

Article 1 :

L'annexe 1 du contrat initial est modifiée comme suit :

**ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL INITIAL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL DE LA COMMUNE DE BUC (78)**

OPERATIONS	MONTANT OPERATION S PROPOSEE S EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Ecole du Pré Saint-Jean	2 946 000,00	1 600 000,00	650 000,00	950 000,00	0,00	50%	800 000,00
Maison des jeunes SPOT	686 000,00	200 000,00	80 000,00	120 000,00	0,00	50%	100 000,00
TOTAL	3 632 000,00	1 800 000,00	730 000,00	1 070 000,00	0,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			365 000,00	535 000,00	0,00		900 000,00

**ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL DE LA COMMUNE DE BUC (78)
Tableau modifié par l'avenant n°1**

OPERATIONS	MONTANT OPERATION S PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Ecole du Pré Saint-Jean	2 946 000,00	1 600 000,00	650 000,00	950 000,00	0,00	50%	800 000,00
Cheminement piéton le long du collège Martin Luther King	380 067,62	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	50%	100 000,00
TOTAL	3 326 067,62	1 800 000,00	650 000,00	1 050 000,00	100 000,00		
Dotation prévisionnelle maximum Région			325 000,00	525 000,00	50 000,00		900 000,00

Article 2 :

Les autres stipulations du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Buc, le
Pour la commune de Buc
Le Maire

A Saint-Ouen-sur-Seine, le
Pour la région Île-de-France
La Présidente

Stéphane GRASSET

Valérie PECRESSE

Commission permanente du 20 novembre 2025 – CP2025-290

DOSSIER N° EX098305 - CAR - CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETON LE LONG DU COLLEGE MARTIN LUTHER KING - COMMUNE DE BUC (78)

Dispositif : Contrat d'aménagement régional (CAR) (n° 00000999)

Délibération Cadre : CR181-16 modifiée du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-515-2041412-151004-1900

Action : 15100401- Contrat d'aménagement régional

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat d'aménagement régional (CAR)	200 000,00 € HT	50,00 %	100 000,00 €
	Montant total de la subvention		100 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BUC
Adresse : 3 RUE DES FRERES ROBIN
administrative 78530 BUC
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur STEPHANE GRASSET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2025 - 30 avril 2026

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Buc (5 868 habitants INSEE 2022) propose l'opération "création d'un cheminement piéton le long du collège Martin Luther King", comme avenant de substitution à l'ancienne opération "rénovation énergétique de la maison des jeunes".

Ce projet de création d'un cheminement piéton le long du parking du collège Martin Luther King s'articule autour de plusieurs interventions visant à réaménager le site, requalifier l'espace et instaurer un véritable lieu de rencontre dans un cadre végétal privilégié. Le parcours, réalisé en stabilisé et intégré à la végétation dense existante, offrira une circulation sécurisée pour tous les usagers, en réponse à l'étroitesse du trottoir de la rue Collin Mamet, longeant une voie très fréquentée.

Les collégiens qui disposent d'une desserte bus rue de la Minière pourront ainsi accéder à leur établissement via cette sente sécurisée, et plus généralement les piétons pourront profiter de l'environnement arboré du site. Des assises seront intégrées dans le mur existant, créant des ouvertures visuelles entre les rues et l'intérieur du site, tout en renforçant la sécurité du cheminement. Ces ouvertures seront valorisées par des assises en bois, installées au droit du cheminement, qui protégeront également le mur conservé.

L'ensemble du parking du collège sera clôturé et les clôtures existantes seront déposées puis réemployées dans le projet. La clôture à barreaudage située au sud, près du gymnase, sera déplacée au plus près de l'emprise du collège afin d'assurer une continuité entre les trottoirs sud-est et le nouveau cheminement. Des éclairages seront intégrés dans le mur longeant le parcours pour renforcer le confort et la sécurité.

Certains arbres devront être abattus pour permettre les aménagements, mais seront remplacés par de nouvelles essences compatibles avec la végétation existante et adaptées aux enjeux climatiques. Enfin, des haies arbustives seront plantées au sud du projet, créant un écran végétal entre le gymnase, le parking et la rue de la Minière, tout en mettant à distance le cheminement piéton.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant des travaux s'élève à 380 067,62 € HT, plafonné à 200 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 50%.

Localisation géographique :

- BUC

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2025

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	357 238,09	93,99%
ETUDES (non éligibles)	22 829,53	6,01%
Total	380 067,62	100,00 %

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	100 000,00	26,31%
DSIL (sollicitée)	52 391,85	13,78%
COMMUNE	227 675,77	59,90%
Total	380 067,62	100,00 %